

LES NATURALISTES BELGES

ETUDE ET PROTECTION DE LA NATURE DE NOS REGIONS

77, 1

JANVIER-MARS 1996



Publication périodique trimestrielle publiée avec l'aide financière du Ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture de la Région Wallonne ainsi que celle du Ministre chargé de la Culture au sein du Collège de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale



LES NATURALISTES BELGES

association sans but lucratif
Rue Vautier 29 à B-1000 Bruxelles

Conseil d'administration :

Président d'honneur : C. VANDEN BERGHEN, professeur émérite à l'Université Catholique de Louvain.

Président : A. QUINTART, chef du Département Éducation et Nature de l'I.R.Sc.N.B.; tél.: 02-627 42 25.

Vice-Présidents : Mme J. SAINTENOY-SIMON, MM. P. DESSART, chef de la Section Insectes et Arachnomorphes à l'I.R.Sc.N.B., et J. DUVIGNEAUD, professeur.

Responsable de l'organisation des excursions : Mme J. SAINTENOY-SIMON, rue Arthur Roland 61, 1030 Bruxelles, tél. 02-216 98 35 ; C.C.P. 000-0117185-09, LES NATURALISTES BELGES asbl - Excursions, 't Voorstraat 6, 1850 Grimbergen.

Trésorière : Mme S. DE BIOLLEY.

Rédaction de la revue : MM. P. DESSART, tél. 02-627 43 05, et P. DELFORGE, professeur, tél. 02-358 49 53. Le Comité de lecture est formé des membres du Conseil et de personnes invitées par celui-ci. Les articles publiés dans la revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Protection de la Nature : MM. J. DUVIGNEAUD et P. DEVILLERS, Chef de la Section Évaluation biologique à l'I.R.Sc.N.B.

Membres : MM. G. COBUT, D. GEERINCK et L. WOUÉ.

Secrétariat, adresse pour la correspondance et rédaction de la Revue: LES NATURALISTES BELGES asbl, rue Vautier 29, B-1000 Bruxelles, tél. 02-627 42 39.

TAUX DE COTISATIONS POUR 1996

Avec le service de la revue :

Belgique et Grand-Duché de Luxembourg :

Adultes 750 F

Étudiants (âgés au maximum de 26 ans) 500 F

Autres pays 800 F

Abonnement à la revue par l'intermédiaire d'un libraire :

Belgique 900 F

Autres pays 1000 F

Sans le service de la revue :

Personnes appartenant à la famille d'un membre adulte recevant la revue et domiciliées sous son toit 100 F

Notes : Les étudiants sont priés de préciser l'établissement fréquenté, l'année d'études et leur âge. La cotisation se rapporte à l'année civile, donc du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les personnes qui deviennent membres de l'association reçoivent les revues parues depuis janvier. À partir du 1^{er} octobre, les nouveaux membres reçoivent gratuitement la dernière feuille de contact de l'année en cours.

Tout membre peut s'inscrire à notre Section de mycologie : il suffit de virer ou verser la somme de 500 F au compte 651-1030583-61 du *Cercle de Mycologie de Bruxelles*, avenue de l'Exposition 386, bte 23, 1090 Bruxelles (M. Cl. PIQUEUR).

Les membres intéressés par l'étude et la protection des Orchidées d'Europe peuvent s'adresser drève Pittoresque 64, 1640 Rhode-Saint-Genèse (M^{me} F. COULON, tél. 02-358 49 60).

Pour les virements et les versements:

C.C.P. 000-0282228-55

LES NATURALISTES BELGES à 1000 Bruxelles

Un groupement forestier très particulier dans la Région bruxelloise: l'ormiaie subrudérale

par Jacques DUVIGNEAUD (*), Jacqueline SAINTENOY-SIMON (**),
Denise CORBISIER-POELMANS (***) et Anne-Marie LEROY (****)

Le plateau du Homborgh, à Uccle (I.F.B.L. E4.45.43), est constitué en grande partie par un lotissement réalisé par la Société coopérative brabançonne du logement (COBRALO). À l'intérieur d'îlots occupés par les habitations et par des pelouses plantées d'arbres et d'arbustes ornementaux, on a conservé des zones «sauvages» où se sont introduites des plantes arbustives et herbacées. Beaucoup d'entre elles ont apparu naturellement, soit par des transports de diaspores par les oiseaux ou le vent, soit aussi à l'occasion de déversements de déchets provenant du nettoyage des jardins ornementaux voisins. Beaucoup de ces plantes introduites appartiennent à la catégorie des plantes castrales. Ces plantes se maintiennent dans ce milieu assez artificiel, qui évolue peu à peu vers un boisement où l'orme champêtre occupe une place prépondérante. Les oiseaux sont nombreux et apportent à ce quartier, par leurs chants et leurs ébats, un plaisir pour les yeux et les oreilles.

La flore

On appelle plantes castrales des espèces cultivées dans un passé plus ou moins récent, qui ont réussi par après à se naturaliser et à s'intégrer dans le tapis végétal herbacé ou arbustif où elles apportent une certaine note d'exotisme. Les modalités de l'extension de ces plantes castrales ont été étudiées depuis de nombreuses années aux Pays-Bas. Leur inventaire est seulement en cours de réalisation dans notre pays (DUVIGNEAUD 1990; DUVIGNEAUD & SAINTENOY-SIMON 1993). D'autres espèces ne font pas partie de cette catégorie, mais proviennent d'introductions à partir des zones voisines, comme par exemple la forêt de Soignes et le bois voisin de Verrewinkel. Nous avons repris les plantes les plus intéressantes ou les plus significatives dans la liste figurant ci-après.

(*) route de Beaumont 319, B-6030 Marchienne-au-Pont

(**) rue Arthur Roland 61, B-1030 Bruxelles

(***) avenue du Furet 1A, B-1180 Bruxelles

(****) Danislaan 80, B-1650 Beersel

Hyacinthoides non-scripta.— La jacinthe des bois apparaît en quelques pieds. On peut songer à une introduction dans les propriétés voisines, pour des raisons ornementales, suivie d'une extension de l'espèce. Il nous apparaît en effet que *Hyacinthoides non-scripta* a tendance à s'étendre, dans son aire d'indigénat et même sur ses limites. Cette extension se manifeste le plus souvent sur des substrats limoneux, comme c'est le cas ici.

Hyacinthoides hispanica.— La jacinthe d'Espagne est parfois cultivée en Belgique dans les jardins ornementaux. C'est le cas sur le plateau du Homborgh. Elle s'est introduite dans le sous-bois, sans doute à partir de déchets provenant du nettoyage des jardins voisins. Elle se reconnaît facilement grâce à ses feuilles larges de 10 à 35 mm et longues de 20 à 50 cm.

Hyacinthoides hispanica x *non-scripta*.— Nous ne retiendrons pas l'hypothèse de la création sur place d'un hybride entre les deux jacinthes voisines. Nous pensons au contraire que cet hybride est très souvent cultivé et que, plus d'ailleurs que *H. hispanica*, il a une réelle tendance à se propager en culture ornementale, à étendre ses peuplements et à progresser dans les quelques zones où il a pu s'introduire. On peut parler le plus souvent d'une réelle naturalisation et évoquer un phénomène d'introgression.

Ranunculus ficaria subsp. *ficaria*.— La ficaire généralement présente en Belgique est la subsp. *bulbilifer*, bien reconnaissable à ses akènes avortés, à la présence de bulbilles à l'aisselle des feuilles, à sa taille relativement faible... Elle est abondante dans les bosquets couvrant le plateau du Homborgh. Elle s'y rencontre avec l'autre sous-espèce (subsp. *ficaria*) reconnaissable par la



Fig. 1. *Ranunculus ficaria* subsp. *ficaria* au milieu d'un tapis de *R. ficaria* subsp. *bulbilifer*. La taille beaucoup plus élevée, les feuilles et les fleurs beaucoup plus grandes de la subsp. *ficaria* la différencient nettement. Bruxelles, Uccle, plateau du Homborgh, 23.IV.1995.

(photo J. SAINTENOY-SIMON)

présence d'akènes bien formés. Nous en avons observé quelques pieds, bien caractérisés par leur taille élevée et la grandeur de leurs fleurs. Cette subsp. *ficaria* a une distribution assez méridionale; elle est localisée en fait dans le SW de l'Europe (TUTIN et al. 1993: 281). En Belgique, elle a été mentionnée dans le district brabançon, à Berthem, dans le bois de Berthem (LAWALRÉE 1955: 59). La station d'Uccle constitue donc une localité nouvelle, bien au nord de ses localités françaises actuellement connues (BOULLET & LAMBINON 1993: 233).

Ornithogalum umbellatum subsp. *umbellatum*.— La dame d'onze heures est représentée ici par la sous-espèce nominale, à inflorescence assez compacte.

Arum italicum subsp. *neglectum*.— Le gouet négligé est une plante voisine du gouet d'Italie, mais elle présente une aire liée à l'ouest de l'Europe. Elle n'est pas indigène en Belgique où elle doit être considérée comme une plante castrale (DUVIGNEAUD 1990).

Lamium galeobdolon subsp. *argentatum*.— Le lamier argenté est aussi une plante castrale. Il forme dans les sous-bois un recouvrement relativement dense: c'est une plante couvrante très précieuse en horticulture (DUVIGNEAUD 1990).

Veronica filiformis.— La véronique filiforme n'est apparue dans nos régions que depuis 1917 (DUVIGNEAUD 1990). Ici encore, la station observée est en rapport avec l'extension de la plante, suite à l'apport de déchets de jardins.

Duchesnea indica.— Le faux-fraisier croît dans une lisière du bois. Cette plante a souvent été cultivée jadis; c'est une plante castrale.

La végétation

Nous avons regroupé quelques relevés dans un tableau, de manière à mettre en évidence l'écologie du groupement forestier et son appartenance phytosociologique. L'importance d'une part de l'orme champêtre et d'autre part l'abondance des nitrophytes laisse largement supposer l'appartenance de ces bosquets à l'ormaie subrudérale (association de l'*Ulmum suberosae* JOVET, alliance de l'*Alneto-Ulmion* BR.-BL.).

N'oublions pas non plus l'importance des lisières forestières, avec le cortège remarquable de nombreux nitrophytes, comme le relevé 1 le met en évidence, et l'apparition de quelques espèces de coupes forestières, en rapport avec l'exploitation récente du taillis. Bien que développé sur une superficie très restreinte, ce fragment forestier est remarquable par sa diversité. Les sous-bois se rapportent à des variantes distinctes physionomiquement, par exemple:

- une variante à *Hedera helix*, sur sol limoneux, riche et sec;
- une variante fraîche dominée par *Ranunculus ficaria* subsp. *bulbilifer*;
- une variante à *Rubus* sp., sur sol frais et un peu acide.

Tableau 1. L'ormaie subrudérale à Uccle, sur le plateau du Homborgh

Numéro du relevé	1	2	3	4
A				
<i>Fagus sylvatica</i>	2b	2b	2a	•
a				
<i>Ulmus minor</i>	•	3	3	2a
<i>Acer pseudoplatanus</i>	•	2a	2b	2b
<i>Prunus serotina</i>	•	2a	1	1
<i>Sambucus nigra</i>	•	1	3	3
<i>Acer platanoides</i>	•	+	•	1
<i>Castanea sativa</i>	•	1	1	•
<i>Prunus avium</i>	•	+	•	1
<i>Quercus robur</i>	2b	2b	•	•
h				
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	+	+	•	1
<i>Hyacinthoides hispanica</i>	1	•	1	•
<i>Hyacinthoides hispanica</i> x <i>non-scripta</i>	+	•	•	1
<i>Duchesnea indica</i>	•	•	•	1
<i>Ranunculus ficaria</i> subsp. <i>ficaria</i>	•	•	•	1
<i>Arum italicum</i> subsp. <i>neglectum</i>	•	•	•	1
<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>argenteum</i>	•	•	1	•
<i>Urtica dioica</i>	3	•	+	3
<i>Galium aparine</i>	2a	•	+	2a
<i>Veronica hederifolia</i> subsp. <i>lucorum</i>	•	+	1	+
<i>Geranium robertianum</i>	2b	•	•	1
<i>Alliaria petiolata</i>	2a	1	•	•
<i>Aegopodium podagraria</i>	•	3	•	•
<i>Ranunculus ficaria</i> subsp. <i>bulbilifer</i>	4	3	5	3
<i>Ornithogalum umbellatum</i> subsp. <i>umbellatum</i>	1	+	1	•
<i>Rubus</i> div. sp.	1	2a	1	•
<i>Arum maculatum</i>	•	+	+	+
<i>Geum urbanum</i>	•	+	+	1
<i>Hedera helix</i>	•	+	1	+
<i>Allium vineale</i>	•	+	2a	•
<i>Poa trivialis</i>	+	•	•	1
<i>Stachys sylvatica</i>	•	•	+	1
<i>Taraxacum</i> Section <i>Subvulgaria</i>	+	•	•	+
<i>Acer pseudoplatanus</i> juv.	•	+	1	•

En outre:

Relevé 1: *Myosotis sylvatica* +.

Relevé 2: *Crataegus monogyna* 1, *Corylus avellana* 2b, *Sorbus aucuparia* 1, *Fraxinus excelsior* +, *Prunus cerasifera* +, *Polygonatum multiflorum* +, *Sorbus aucuparia* juv. +, *Quercus robur* juv. +, *Ilex aquifolium* juv. +.

Relevé 3: *Acer pseudoplatanus* 2a, *Betula pendula* 1, *Syringa vulgaris* +, *Ribes rubrum* +, *Circaea lutetiana* +, *Poa nemoralis* +, *Dryopteris filix-mas* +, *Rosa* sp. +.

Relevé 4: *Robinia pseudoacacia* 1, *Athyrium filix-femina* +, *Ranunculus repens* +, *Ribes uva-crispa* +.

En dehors des relevés: *Anemone nemorosa*, *Vinca minor*, *Epilobium hirsutum*, *Brachypodium sylvaticum*, *Epilobium angustifolium*, *Lapsana communis*, *Fragaria vesca*, *Salix caprea*, *Cardamine flexuosa*, *Rumex sanguineus*, *Carpinus betulus*, etc.

Bibliographie

- BOULLET, V. & LAMBINON, J. (et coll.), 1993.– Notes floristiques sur le nord-ouest de la France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne), à l'occasion de la parution de la «Nouvelle Flore» de la Belgique et des régions voisines. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.* **126**: 229-252.
- BOURNÉRIAS, M., 1984.– Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Bassin parisien – Nord de la France (Écologie et phytogéographie): 3^e éd., 484p. Sedes et Masson, Paris.
- DUVIGNEAUD, J., 1990.– Quelques observations floristiques effectuées à proximité du château de Houx (Yvoir, province de Namur, Belgique). *Natura mosana* **43**: 10-14.
- DUVIGNEAUD, J. & SAINTENOY-SIMON, J., 1993.– Le parc du château de Xhos à Tavier (province de Liège, Belgique). Une belle station de plantes castrales. *Natura mosana* **46**: 102-108.
- HEGI, G., 1965-1974.– Illustrierte Flora von Mitteleuropa. Band III. Teil 3. Zweite Auflage: 356p. P. Parey, Berlin und Hamburg.
- JOVET, P., 1949.– Le Valois. Phytosociologie et phytogéographie: 389p. Sedes, Paris.
- LAMBINON, J., DE LANGHE, J.-E., DELVOSALLE, L. & DUVIGNEAUD, J. (et coll.), 1992.– Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes): 4^e éd., CXX+1092p. Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise.
- LAWALRÉE, A., 1955.– Flore générale de Belgique. Spermatophytes. Vol. II. Fasc. I: 120p. Jardin botanique de l'État, Bruxelles.
- LEBRUN, J., NOIRFALISE, A., HEINEMANN, P. & VANDEN BERGHEN, C., 1949.– Les associations végétales de Belgique. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.* **82**: 105-207.
- STACE, C., 1992.– New flora of the British isles: 1226p. Cambridge University Press, Cambridge.
- TUTIN, T.G. et al., 1993.– Flora Europaea, Vol. 1, Psilotaceae to Platanaceae: 2nd ed., 579p. Cambridge University Press, Cambridge.
- WESTHOFF, V. & DEN HELD, A.J. (et coll.), 1969.– Plantengemeenschappen in Nederland: 324p. Thieme, Zutphen.

*

*

*

L'ail des ours

(Note de botanique urbaine)

par Constant VANDEN BERGHEN (*)

Les voies du chemin de fer de la ceinture de Bruxelles, entre le boulevard Belgica et la chaussée de Merchtem, sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, sont bordées d'un haut talus, en forte pente. Des robiniers (*Robinia pseudoacacia*) et des aulnes blancs (*Alnus incana*) y ont été plantés au début du siècle. Des espèces forestières sont apparues spontanément, notamment le merisier (*Prunus avium*), l'érable faux-platane (*Acer pseudoplatanus*) et le frêne (*Fraxinus excelsior*). On note la présence de nombreux individus, certains très âgés, du sureau noir (*Sambucus nigra*).

En mai 1986, nous avons remarqué, à mi-pente du talus, dans ce qui était devenu un petit bois, une minuscule colonie de l'ail des ours (*Allium ursinum*), constituée d'une dizaine de plantes fleuries, serrées les unes contre les autres sur une surface d'environ 4 dm². Depuis lors, l'espèce a prospéré car, 9 ans plus tard, en mai 1995, un peuplement d'ail des ours, d'un seul tenant, occupait une surface de 4 m² environ et comptait plusieurs centaines de pieds fleuris.

Cette observation appelle deux questions. Le peuplement actuel est apparemment issu d'une seule graine, l'apport d'un bulbe ou de quelques bulbes étant improbable, cet organe ne résistant pas à une dessiccation, même temporaire et faible (TUTIN 1957). Dans quelles conditions cette graine a-t-elle pu arriver sur le talus du chemin de fer, les peuplements d'ail des ours les plus proches étant situés dans le bois de Dieleghem (Jette-Saint-Pierre), à environ 2 km de la localité molenbeekoise ?

De 1986 à 1995, le nombre de pieds fleuris issus de cette graine unique a été multiplié par 100 environ. Quel est le mécanisme de cette multiplication rapide ?

(*) avenue Jean Dubrucq 89, B-1210 Bruxelles

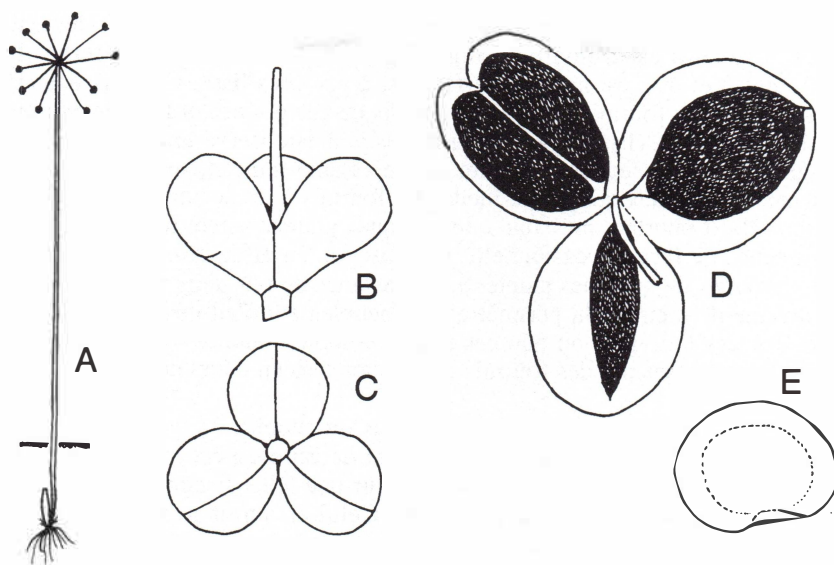


Fig. 1. Fruits et graines de l'ail des ours. **A.** Une plante au mois de juin; la hampe, haute de 30 cm environ, porte une infrutescence. **B-C.** Une capsule, large de 5 mm environ, vue latéralement (avec le style persistant) et de bas en haut. **D.** Une capsule vue de haut en bas; les loges contiennent 1 ou 2 graines mûres. **E.** Une graine (sa plus grande dimension est d'environ 3 mm).

La dispersion des graines de l'ail des ours

Quelques jours après la fin de la floraison, les feuilles de l'ail jaunissent, perdent leur turgescence et s'effondrent sur le sol. La hampe portant une infrutescence reste pourtant bien verte et raide; dressée à la verticale, elle hisse à 20-30 cm de hauteur une dizaine de fruits, chacun inséré au sommet d'un rayon d'une ombelle (Fig. 1A). Il faudra attendre deux ou trois semaines pour que les graines mûrissent (à la fin du mois de juin).

Le fruit est une capsule à trois loges partiellement concrescentes («soudées entre elles») à partir de la base. Ces cavités, dont la paroi reste mince et souple, s'ouvrent par une fente longitudinale apparaissant le long de la nervure médiane (la capsule est dite à déhiscence loculicide). On constate alors que la plupart des loges contiennent une graine; quelques cavités en contiennent deux (Fig. 1 B-D).

Aucun mécanisme perfectionné n'assure la dispersion des graines. Celles-ci sont libérées peu avant que la hampe se flétrisse et tombent passivement sur le sol, à quelques centimètres de la base de la plante. Le rejaillissement des gouttes d'une averse violente les déplacera peut-être d'une petite longueur (1-2 dm ?). Si le sol est en pente, les graines peuvent être entraînées vers l'aval par le ruissellement. Il est pourtant exceptionnel qu'une graine s'écarte de plus de 1 m de la plante sur laquelle elle est née.

Les graines ont une forme sphérique, plus ou moins comprimée latéralement, dont le diamètre est d'environ 3 mm (Fig. 1E). Leur tégument externe (le testa), mince et dur, est noir; sa surface est à peu près lisse. Certains auteurs affirment que les fourmis s'emparent parfois de ces graines et les transportent vers leurs nids (TUTIN 1957). Nous n'avons jamais observé une telle activité. Les graines ne possèdent d'ailleurs aucun organe annexe, mou et riche en substances nutritives, qui puisse inciter les fourmis à les accumuler dans leurs greniers. Il est pourtant probable que quelques graines soient transportées par ces insectes, de façon occasionnelle. On observe, en effet, des plantes isolées ou des groupes de quelques plantes à une distance de plusieurs mètres (jusqu'à une dizaine de mètres) du périmètre d'un peuplement d'ail des ours. On peut croire que ces individus ou que ces petites colonies satellites proviennent de graines transportées par des fourmis et abandonnées en cours de route.

Seulement, la colonie d'ail des ours du talus du chemin de fer est située, en pleine ville, à plus de 2 km d'un peuplement de cette espèce ! L'hypothèse la plus plausible pour expliquer un transport sur une telle distance est d'envisager l'intervention d'un oiseau granivore. Celui-ci aurait avalé une graine d'ail, peut-être par inadvertance. La graine, après avoir parcouru le tube digestif de l'oiseau, serait tombée sur le sol enrobée dans des excréments, l'animal étant posé sur une branche d'un arbre du talus.

Arrivée à terre, la graine a trouvé des conditions favorables à sa germination. L'ail des ours croît principalement dans des forêts installées sur un sol plus ou moins argileux, humide durant toute l'année, parfois même temporairement inondé. Or, la tranchée du chemin de fer recoupe certainement une assise géologique de texture argileuse car le bas du talus était jadis suintant. Le fossé qui borde le ballast était inondé en permanence jusque vers 1950-1960. Les enfants du quartier venaient y pêcher des tritons !

L'extension des peuplements de l'ail des ours

Examinons la structure d'une colonie d'ail des ours, au-dessus de la surface du sol et sous la surface de celui-ci (Fig. 2). On constate facilement qu'une population d'aulx est formée de plantes d'âges variés. Celles qui portent une inflorescence sont adultes. Elles sont accompagnées de nombreux individus jeunes, non fleuris, pourvus d'une seule feuille à limbe bien développé. Les plantes adultes ne sont pas régulièrement dispersées sur la surface étudiée. En réalité, elles sont réunies en petits groupes, généralement constitués de 4 à 10 (-20) individus, proches les uns des autres, occupant une surface de 1-2(-4) dm². La distance entre ces différents groupes de plantes adultes est habituellement de l'ordre de 1-3 dm.

Les jeunes individus, par contre, apparaissent, dans le désordre, sur toute la surface de sol disponible entre les groupes de plantes fleuries. De plus, de jeunes plantes sont aussi présentes dans une auréole de sol, large de 1 à 3 dm, autour de la colonie. Une fois installé, le peuplement est souvent pur. Les espèces qui occupaient le terrain avant l'arrivée de l'ail ont apparemment été éliminées.



Fig. 2. Représentation schématique d'une petite colonie d'ail des ours. Les hampes florales sont hautes de 25 à 30 cm.

La formation de groupes de plantes adultes est facilement expliquée lorsqu'on déterre des aulx de différents âges (Fig. 3). Une graine donne naissance à une petite plante dont la tige, très courte (le plateau), ne porte que deux feuilles. La première, éphémère, est réduite à une gaine très mince, en forme d'étui; elle entoure et protège la seconde feuille lorsque celle-ci traverse la couche superficielle du sol. Cette seconde feuille est complète, avec une gaine, un pétiole et un limbe, étalé à l'air libre, qui assure la photosynthèse des substances carbonées. La première feuille se flétrit rapidement. Les substances formées dans le limbe de la seconde feuille sont mises en réserve dans sa gaine, qui s'épaissit considérablement. Le point végétatif est entouré et protégé par la base de la gaine de la seconde feuille. Un faisceau de racines est inséré sur le plateau; la principale, ou les principales d'entre elles, plus longues et plus épaisses que les autres, sont enflées à leur sommet; elles se contractent et tirent ainsi le plateau vers le bas. Durant les mois d'automne et d'hiver ne subsistent, sous la surface du sol, que le plateau (avec le point végétatif), la gaine épaissie de la feuille bien développée et les racines.

Au début du printemps, la gaine se vide des substances nutritives qu'elle contient; elle se flétrit et est réduite à quelques fibres raides qui subsisteront longtemps. Le point végétatif donne naissance à deux feuilles dont l'une disparaît rapidement et dont la seconde possède un limbe plus grand que celui de la feuille chlorophyllienne de l'année précédente. Sa gaine, épaissie, est également plus volumineuse. Le plateau et le point végétatif, tirés vers le bas par les racines, sont descendus à quelques centimètres sous la surface du sol.

L'année suivante, le point végétatif donne naissance à trois feuilles: un étui éphémère, une feuille complète à gaine mince et une deuxième feuille complète dont la gaine est épaissie et le limbe habituellement un peu plus grand

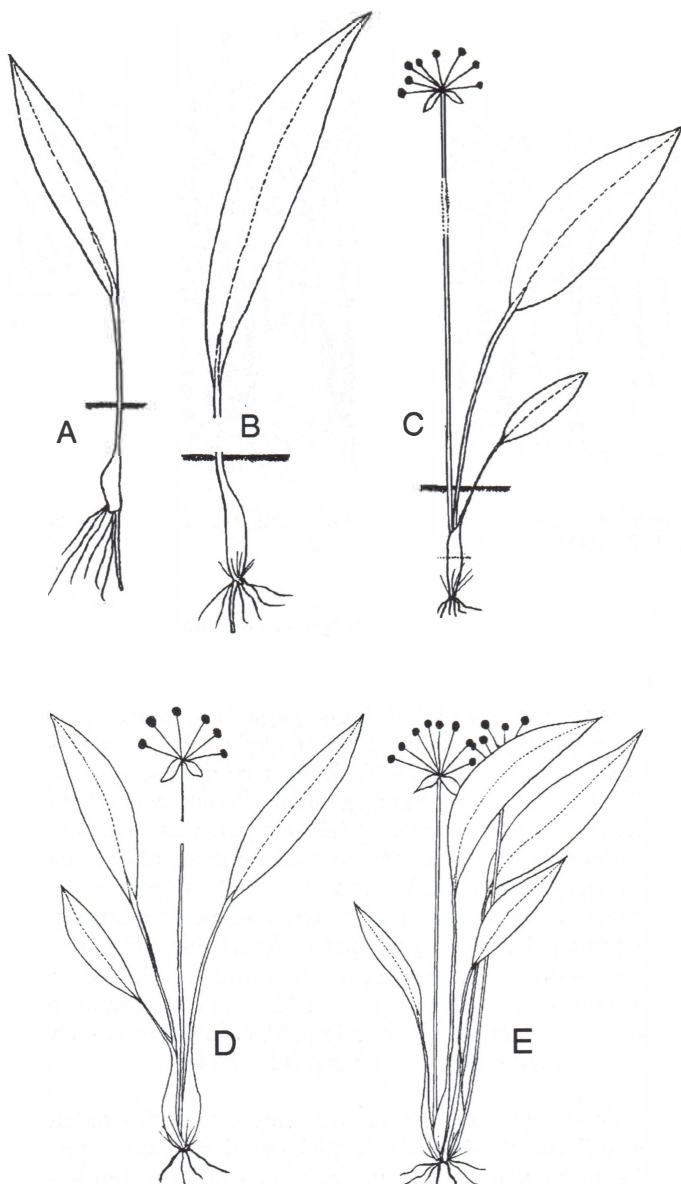


Fig. 3. Plantes extraites du sol vers la mi-mai, à l'époque de la floraison. **A.** Plantule de l'année, haute de 8 cm. **B.** Plante âgée de 2 ans, à une feuille complète (le limbe est long de 15 cm); la gaine foliaire, en forme d'étui, que celle-ci avait traversé pour s'étaler à l'air libre, est déjà détruite. **C.** Plante fleurie pour la première fois (le plus grand limbe foliaire est long de 20 cm). **D.** Plante adulte pourvue d'une inflorescence et de deux feuilles à base épaissie. **E.** Plante âgée, à 2 inflorescences et à 2 feuilles à base épaissie; ces organes sont encore insérés sur un plateau commun; celui-ci sera divisé en deux fragments l'année suivante.

que celui de la feuille précédente; le point végétatif est inséré à l'aisselle de la gaine épaissie. Le plateau est tiré vers le bas par les racines; sa base se décompose et disparaît.

L'ail des ours devient adulte au printemps de sa quatrième année d'existence. Le point végétatif, en effet, s'allonge maintenant en une hampe florale, haute de 20 à 30 cm, portant à son sommet une ombelle d'une dizaine de fleurs; l'ombelle est sous-tendue par deux bractées foliacées éphémères. Comme l'année précédente, trois feuilles, dont la première est réduite à une gaine éphémère, sont insérées sur le plateau. Un point végétatif (un bourgeon) apparaît à l'aisselle de l'unique feuille à gaine épaissie.

La plante fleurit à nouveau au printemps suivant et quatre feuilles complètes se développent habituellement sur le plateau. Deux d'entre elles ont une gaine épaissie; l'organe souterrain est donc maintenant un bulbe à deux «écailles», alors que précédemment, il était limité à une seule «écaille». Un bourgeon se développe à l'aisselle de chacune des deux gaines épaissies.

Chacun des bourgeons donne naissance à une hampe florale si les conditions d'existence offertes à la plante sont favorables à sa croissance. Chacun des bourgeons donne aussi naissance à un étui éphémère, à une feuille complète à gaine mince et à une feuille complète à gaine épaissie. Le plateau, dont la partie inférieure est détruite chaque année, est maintenant concave. Un bourgeon est inséré à l'aisselle de chacune des feuilles à gaine épaissie. Le développement de la plante continue de la même façon pendant plusieurs années. Chaque bourgeon forme une hampe florale et habituellement trois feuilles à limbe bien développé. Une ou deux de ces feuilles ont une gaine épaissie, avec un bourgeon à son aisselle. À ce stade, le plateau, dont la base est détruite progressivement, finit par se diviser en deux fragments, chacun de ceux-ci étant pourvu d'un ou de deux bourgeons. La plante unique, sortie d'une graine 6 à 8 ans auparavant, a donc donné naissance à deux «individus», ayant évidemment la même constitution génétique. Ces deux plantes-sœurs sont légèrement écartées l'une de l'autre par la traction exercée par certaines racines, plus épaisses que les autres, traction s'exerçant non seulement du haut vers le bas mais également latéralement.

On comprend maintenant que les plantes adultes soient groupées. Chacun de ces ensembles provient d'une seule graine, par la division répétée du plateau.

Nous savons que la grande majorité des graines germent à proximité immédiate de la plante sur laquelle elles ont été formées, et ce, même dans les peuplements les plus denses. Le développement des plantules n'est apparemment pas inhibé par une faible luminosité et les jeunes aulx croissent de façon normale sous l'écran formé par les feuilles des plantes adultes. La densité des petites plantes de l'année atteint parfois une cinquantaine d'individus par décimètre carré ! La mortalité est, bien entendu, élevée. Généralement, il ne subsiste qu'une seule plantule âgée de deux ans pour une centaine de germinations.

La durée d'existence des plantes ne nous est pas connue avec précision. Comme un groupe de plantes issues d'une même graine est rarement constitué de plus de 20 «individus», on peut l'évaluer à une douzaine d'années. Les plantes dépérissantes sont immédiatement remplacées par quelques-unes des nombreuses plantules qui se pressent à leur pied. La colonie d'ail des ours ne présentera pas de trouée !

Vérifions maintenant si les observations qui précèdent permettent d'expliquer la formation, en une dizaine d'années, du peuplement d'ail des ours noté sur le talus du chemin de fer de ceinture, à Bruxelles.

- En 1986, la colonie comptait une dizaine de plantes fleuries, les unes formant un groupe d'individus issus de la graine primordiale, les autres provenant de la germination de graines apparues sur les plantes les plus anciennement fleuries sur le talus. Nous supposons - c'est une hypothèse basse - que deux de ces plantes adultes donnent naissance, l'année suivante, par la voie végétative, à 3 individus fleuris. De plus, chaque année, de jeunes plantes fleurissent pour la première fois. Nous évaluons leur nombre à 5 par an durant les quatre premières années et ensuite à 10 par an - également une hypothèse basse.

- En 1987, nous avons donc $10 + 5 = 15$ individus fleuris, nés par la voie végétative; 5 jeunes plantes fleurissent pour la première fois. Au total: $15 + 5 = 20$ plantes fleuries.

- En 1988, ces nombres deviennent $15 + 7 = 22$ et $5 + 5 = 10$; au total: 32 plantes fleuries.

- En 1989: $22 + 11 = 33$; $10 + 5 = 15$; total: 48 plantes fleuries.

- En 1990: $33 + 17 = 50$; $15 + 5 = 20$; total: $50 + 20 = 70$ plantes fleuries.

- En 1991: $50 + 25 = 75$; $20 + 10 = 30$; total: $75 + 30 = 105$ plantes fleuries.

- En 1992: $75 + 37 = 112$; $30 + 10 = 40$; total: $112 + 40 = 152$ plantes fleuries.

- En 1993: $112 + 56 = 168$; 5 jeunes plantes adultes sont aptes à se diviser pour la première fois: $5 + 2 = 7$; jeunes plantes fleuries: $35 [40-5 !] + 10 = 45$. Total: $168 + 7 + 45 = 220$ plantes fleuries.

- En 1994: $168 + 84 = 252$; 10 jeunes plantes adultes se divisent pour la première fois: $10 + 5 = 15$; jeunes individus fleuris: $40 [45-5 !] + 10 = 50$. Total: 317 plantes fleuries.

- En 1995: $252 + 126 = 378$; 15 jeunes individus se divisent: $15 + 7 = 22$; jeunes individus fleuris: $45 [50-5 !] + 10 = 55$. Total: 455 plantes fleuries.

Le nombre calculé de plantes fleuries correspond de façon satisfaisante à la réalité !

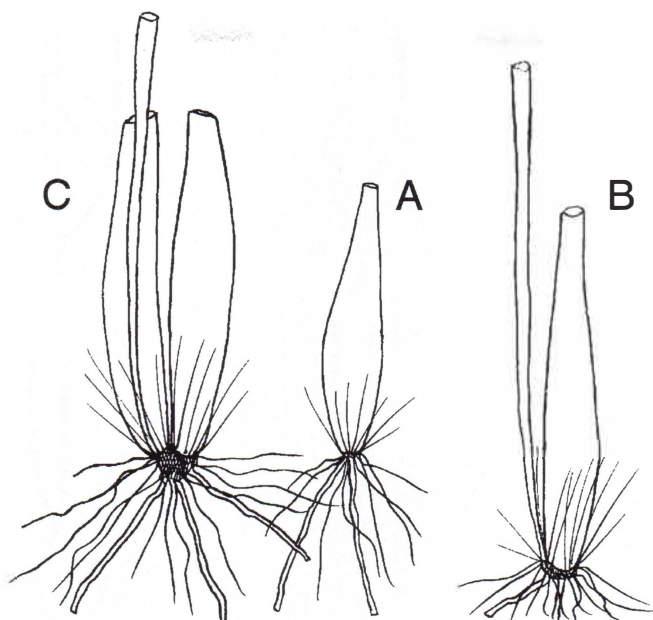


Fig. 4. Bulbes extraits du sol à la mi-juin, après le flétrissement et la destruction des limbes foliaires. Les gaines foliaires épaissies, hautes de 5 cm environ, portent au sommet la cicatrice de leur limbe. **A.** Plante jeune, n'ayant pas encore fleuri. **B.** Plante adulte ayant produit une hampe florale (sectionnée sur le dessin). **C.** Plante âgée; 2 gaines foliaires épaissies sont insérées sur un plateau commun. - Notez les deux types de racines.

La structure du bulbe et la multiplication par la voie végétative

La structure du bulbe, malgré son apparente simplicité, est difficile à interpréter. Pour y arriver, examinons des coupes transversales pratiquées dans la base de l'organe et reconstituons cette base dans l'espace. Le résultat est la figure 5, schématisée, dans laquelle les hauteurs ont été exagérées (VANDEN BERGHEN 1958). Deux hypothèses raisonnables peuvent être avancées: la «tige» se termine soit par le bourgeon, soit par l'inflorescence. Or, si on considère que c'est le bourgeon qui termine la tige et que la hampe florale est insérée latéralement sur celle-ci, la position de cette hampe est aberrante: elle devrait se trouver à l'aisselle de la première feuille (F) et non lui être opposée! Si, au contraire, on considère que le bourgeon est inséré latéralement sur la tige terminée par l'inflorescence, la position de

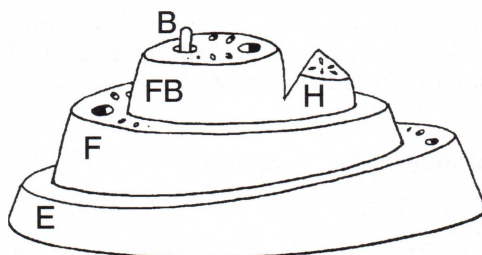


Fig. 5.- Base d'un bulbe au moment de la floraison de la plante (schéma !). **E.** Feuille réduite à une gaine mince formant étui. **F.** Feuille à limbe développé et à gaine mince. **FB.** Feuille à limbe développé et à gaine épaissie. **H.** Hampe florale. **B.** Bourgeon.

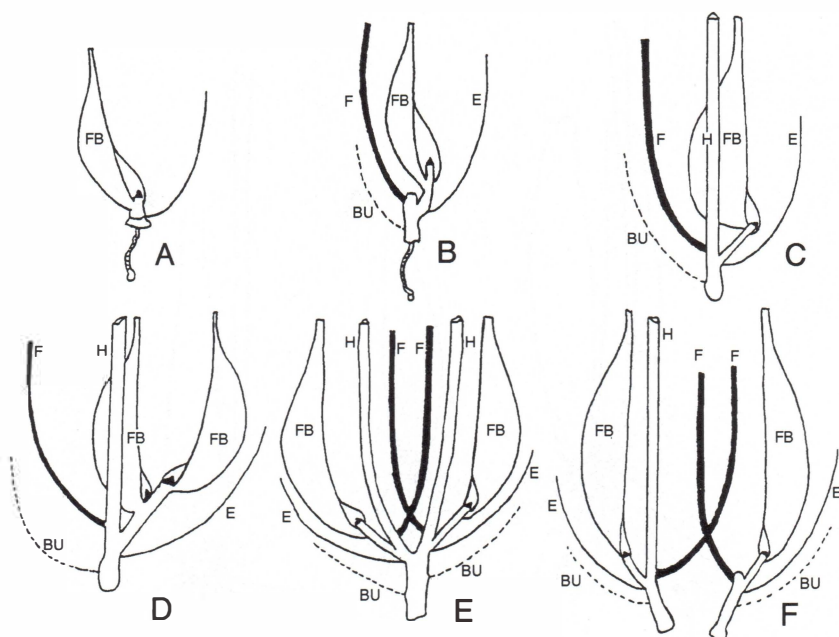


Fig. 6. Schémas (hypothétiques et à dimensions exagérées!) représentant le mécanisme de la multiplication d'un ail des ours par la voie végétative. **A.** Plante de l'année. **B.** Plante âgée de 1 ou 2 ans. **C.** Plante âgée de 3 ou 4 ans. **D.** Plante âgée de 5 ou de 6 ans. **E.** Plante âgée de 7 ou 8 ans. **F.** Plante âgée, divisée en deux «individus» par la destruction du plateau. BU. Bulbe de l'année précédente réduit à des fibres raides. F. Feuille à limbe bien développé et à gaine mince. FB. Feuille à base épaissie. E. Première feuille réduite à une gaine mince, éphémère. H. Hampe florale.

la deuxième feuille (FB) est anormale: sa base devrait envelopper la hampe florale! La disposition des différents organes du bulbe se comprend en estimant que l'écaïlle protectrice (E) et que la première feuille (F, celle à pétiole non épaissi) sont insérées sur une tige terminée par l'inflorescence. La deuxième feuille (FB, celle dont la base est bulbeuse) est insérée sur un rameau (très court!) terminé par le bourgeon, partant de l'aisselle de la première feuille. Une série de schémas (Fig. 6), dans lesquels l'allongement de la «tige» et des «rameaux» est fortement exagéré, montre les étapes probables du développement de la plante depuis la germination de la graine jusqu'à son dédoublement.

Bibliographie sommaire

- ERNST, W.H.O., 1979.- Population biology of *Allium ursinum* in Northern Germany. *J. Ecol.* **67**: 347-362.
 SCHMUCKER, T., 1934.- Zur Verbreitung und Ökologie von *Allium ursinum*. *Ber. Deutsch. Bot. Ges.* **52**: 259-266.
 TUTIN, T.G., 1957.- *Allium ursinum*. *J. Ecol.* **45**: 1003-1010.
 VANDEN BERGHE, C., 1958.- Le bulbe de l'Ail des Ours. *Natural. belges* **39**: 141-150.
 VAN OOSTSTROOM, S.J. & REICHGELT, T.J., 1964.- *Liliaceae*: 96-146 in *Flora Neerlandica* 1/6.

Contribution à la connaissance du peuplement herpétologique de la Belgique - Note 8

La limite septentrionale de l'aire du Lézard des murailles, *Podarcis muralis* (LAURENTI, 1768), dans son contexte nord-ouest européen ⁽¹⁾

par Georges Henri PARENT (*)

Résumé - L'état actuel des prospections dans les bassins de la Meuse, de la Moselle et du Rhin moyen permet de publier une carte comportant plus de 425 carrés occupés par *Podarcis muralis*. L'inféodation au réseau hydrographique est stricte. Quelques populations réalisent des isolats, mais d'autres populations isolées ne constituent sans doute que des artefacts pour lesquels il faudrait effectuer des prospections complémentaires dans les secteurs correspondant aux hiatus. L'auteur considère que dans l'état actuel de nos connaissances, rien ne permet d'affirmer que ces populations devraient être divisées en deux sous-espèces; il considère que l'opinion de G.A. BOULENGER qui rapportait l'ensemble de cette population à *P. m. muralis* reste valable. Une étude biométrique, à grande échelle, permettrait de trancher la question. L'hypothèse d'une mise en place à l'époque Atlantique est compatible avec les données chorologiques rassemblées.

Introduction

La répartition du Lézard des murailles, *Podarcis muralis*, au Benelux, a pu être établie de manière précise à l'aide de cartes tramées, dont le corroyage est constitué de carrés de 4 km de côté, en utilisant la trame de IFBL (Institut floristique belgo-luxembourgeois) (PARENT 1978, 1979A, 1985; BERGMANS & PARENT 1981). Dans l'état actuel des prospections, un peu moins de 120 carrés sont occupés en Belgique (et dans les secteurs adjacents du

(*) rue des Blindés 37, B- 6700 Arlon

(1) Note 6: PARENT, G.H. (collab. D. GOFFIN), 1982.- Les amphibiens observés occasionnellement sous terre en Belgique. *Natural. belges* **63**: 31-37.

Note 7: PARENT, G.H., 1982.- Présence en Wallonie du Pélobate brun, *Pelobates fuscus fuscus*, et de la Grenouille agile, *Rana dalmatina*. *Natural. belges* **63**: 113-123.

département des Ardennes, en France, et à Maastricht, aux Pays-Bas) et un peu moins de 50 carrés au Grand-Duché de Luxembourg (HUSSIN & PARENT 1996).

La signification biogéographique de cette aire ne peut s'interpréter que dans un contexte plus vaste et il a paru essentiel, surtout pour les colonies luxembourgeoises, de prendre en compte le bassin mosellan et, dès lors, celui du Rhin moyen. On dispose aujourd'hui de quelques travaux récents consacrés à la répartition des Batraciens et des Reptiles dans les territoires allemands concernés et un seul semble avoir été consacré aux stations les plus septentrionales du Lézard des murailles (KRUYNTJENS 1993). Le présent travail s'efforce d'apporter une réponse à ce problème, en soulignant les lacunes de nos informations.

L'ensemble du territoire allemand concerné (bassin de la Moselle, bassin du Rhin moyen, bassin de l'Ahr, bassin de la Nahe, Eifel, Hunsrück, Sarre, Palatinat rhénan, etc.) a été prospecté par l'auteur au cours des 35 dernières années, surtout dans le cadre de recherches botaniques. Il en va de même pour les secteurs des Vosges du Nord qui sont adjacents au Palatinat et pour les bassins de la Meuse et de la Moselle en Lorraine française. Alors que le nombre de carrés occupés, pour le Benelux, reste inférieur à 170, ce chiffre passe à environ 425 carrés lorsqu'on prend en compte le bassin du Rhin moyen. Comme des opinions contradictoires existent quant au statut taxonomique du Lézard des murailles dans le territoire concerné, où, selon l'hypothèse de GRUSCHWITZ et BÖHME (1986), il faudrait donner deux noms différents de sous-espèces pour le Lézard des murailles de la Meuse belge et pour celui de la vallée de la Moselle, il a paru nécessaire d'examiner spécialement ce problème.

Inventaire des stations cartographiées

Pour le bassin de la Meuse (Belgique et régions limitrophes aux Pays-Bas et en France), la liste des stations a déjà été publiée (PARENT 1978, 1979A, 1985) et elle vient d'être complétée (HUSSIN & PARENT 1996).

Dans l'inventaire qui suit, l'ordre suivant a été adopté: 1. la vallée de la Rur; 2. la vallée de l'Ahr; 3. le Rhin moyen, secteur septentrional; 4. le Rhin moyen, de l'embouchure de l'Ahr jusqu'à l'embouchure de la Nahe; 5. le Rhin entre Bingen et Mayence (= Mainz); 6. le bassin de la Nahe; 7. le bassin de la Sarre; 8. le Palatinat; 9. le bassin mosellan, dans la partie luxembourgeoise; 10. la vallée de la Moselle allemande; 11. les affluents de rive gauche de la Moselle et les zones adjacentes de l'Eifel; 12. la Moselle française.

1. La vallée de la Rur (rectangles E8 et F9 de la carte):

En E8: Stolberg, Kornelismünster, Wehebach («Talsperre» = barrage);

En F9: Vossenack, Niedeggen, Rath, Blens, Urft (Talsperre), Heimbach, Einruhr.

Sources: GLANDT 1975; JAHNKE et al. 1980; HAESE 1981; GEIGER & NIEKISCH 1983; DEXEL 1984; BECHTEL 1987; HAESE 1988; KRUYNTJENS 1993.

2. La vallée de l'Ahr (F10. 56 à 58, G10. 14 à 16 + 24):

L'Ahrtal inférieur notamment près de Sinzig, Neuahr, Ahrweiler, entre Gelsdorf et Ahrweiler, Rech, Mayschoss, Altenahr, Kreutzberg.

Sources: DÜRINGEN 1897; BOULENGER 1912; MOLLE 1953; VAN DE BUND 1964; GRUSCHWITZ 1981; BITZ 1992; KRUYNTJENS 1993; plus les observations de l'auteur. En outre une station disjointe, à 15 km plus en amont de la dernière citée, vers Adenau (JAKOBS 1981: 26).

3. Le Rhin moyen, dans le secteur septentrional, aux environs de Bonn (E10, F10, F11, G11, H11, J11, J12, K12 p.p.):

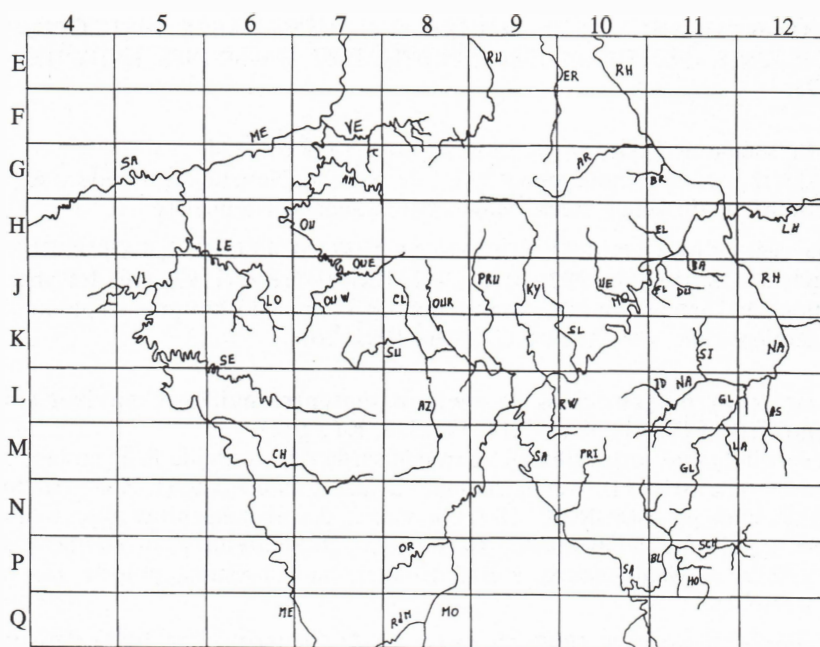
La station la plus septentrionale se trouve sur la rive droite du Rhin en face de Rodenkirche (E10.34). Autres stations: Lülldorf, Niederkassel, Bonn (station éteinte, citée par DÜRINGEN 1897), le massif des Siebengebirge avec notamment des colonies à Oberkassel (Bahndamm), au Stenzelberg, au Weilberg, au Petersberg, à Wolkenburg, à Bad Honnef, au Kückstein, puis le site du Drachenfels.

Sources: DÜRINGEN 1897; GLANDT 1975; GRUSCHWITZ 1981; GEIGER & NIEKISCH 1983; Dexel 1984, 1986A, 1986B; GRUSCHWITZ & BÖHME 1986; HAESE 1988; KRUYNTJENS 1993 (cf. p.89); plus quelques observations de l'auteur près de Bad Honnef uniquement.

4. Le Rhin moyen de l'embouchure de l'Ahr à l'embouchure de la Nahe (Bingen), avec les zones adjacents de l'Eifel volcanique (F10.58, F11.41 + 51 + 52, G11, H11 sect.E, H12, J11.18, J12):

En face de Remagen (F10.58), Linz am Rhein, Höningen, vallon du Brohlbach vers Burgbrohl et Oberlützingen, le Laacher See et le Bausenberg à Niederzissen (G10.38: cf. BECKER 1982), Hammerstein NSG (Naturschutzgebiet = réserve naturelle), la vallée de la Nette vers Trimbs (H11.12), Niedermendig («Steinhalde»), entre Lay et Oberwerth et vers Stolzenfels, faubourgs sud de Coblenz (= Koblenz), Horchheim + les bords du Rhin dans ce secteur, la partie inférieure de la Lahn jusqu'à Bad Ems + vers Nassau, Boppard am Rhein, Hirzenach, Holzfeld, Sint Goar, Sint Goarshausen, à l'ouest de Sint Goar, partie inférieure du vallon de l'Urbach, Kaub am Rhein, vallon du Heimbach et vallon à l'ouest de Bacharach, Gailsbach + Münzbach + Bieselbach (entre Bacharach et Bingen), Lorch, vallée inférieure de la Wisper, Assmanshausen am Rhein, vallon du Morgenbach.

Sources: MELSHEIMER 1877: 90; DOUGLASS 1891/92; DÜRINGEN 1897; SCHREITMÜLLER 1917; KLEMMER 1957; GRUSCHWITZ 1981; BECKER 1982; GLANDT 1985; BITZ 1992; plus diverses observations de l'auteur.



Carte 1. Carte (partielle) du réseau hydrographique concerné par les stations de *Podarcis muralis* en limite nord-occidentale de son aire. AL: Alzette; AM: Amblève; AR: Ahrtal; AS: Alsenz; AZ: Alzette; BA: Baybach; BL: Blies; BR: Brohltal; CH: Chiers; CL: Clerve; DU: Dünnbach; EL: Elsbach; ER: Erft; FL: Flaumbach; GL: Glan; HO: Hornbach; ID: Idarbach; KY: Kyll; LA: Lauter; LE: Lesse; LH: Lahn; LO: Lomme; ME: Meuse; MO: Moselle; NA: Nahe; OR: Orne; OU: Ourthe; OU W: Ourthe occidentale; OUE: Ourthe orientale; OUR: Our; affluent de la Sûre!; PRI: Prims; PRU: Prüm; RdM: Rupt-de-Mad; RH: Rhin (Rhein); RU: Rur; RW: Ruwer; SA: Sarre (Saar); SCH: Schwarzbach; SE: Semois (+ Semoy); SI: Simmertal; SL: Salm; SM: Sambre; SU: Sûre (Sauer); UE: Uesbach; VE: Vesdre; VI: Viroin.

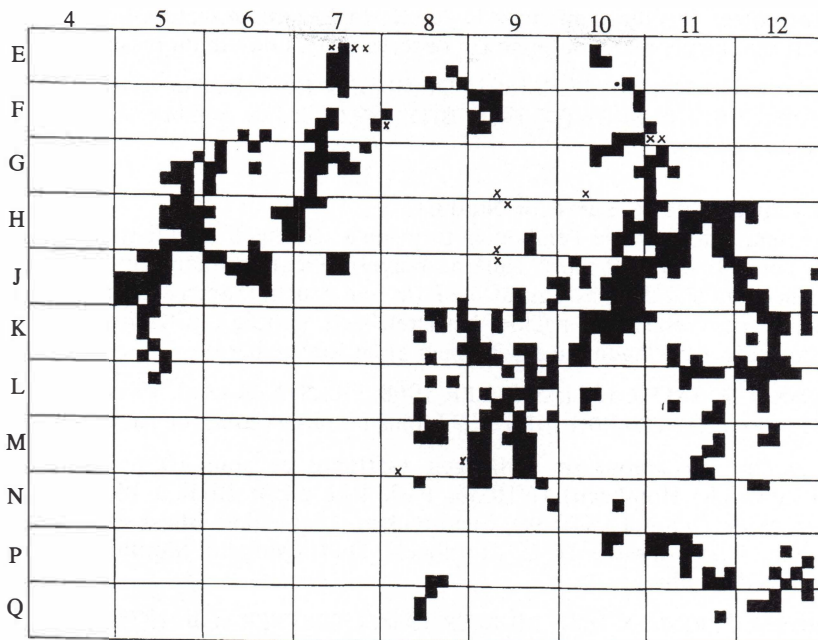
5. Le Rhin de Bingen à Mayence (= Mainz) et quelques stations proches (J12, K12 p.p.):

Les environs de Bingen, notamment au Burgklopp (cf. SCHUSTER 1902), au Rochusberg sur le versant nord et sur le versant sud, au Kempten Berg, au Scharlachkopf; Bingerbrück, Rüdesheim, Ingelheim (au Westerberg + «Bahndamm»), Oestrich am Rhein; stations en dehors de la vallée: Schlangenbad (J12.28) et Kiedrich (J12.47) (ces deux stations d'après SCHREITMÜLLER 1917).

Sources: DÜRINGEN 1897; SCHUSTER 1902; SCHREITMÜLLER 1917; SCHMIDT 1927; MERTENS 1947; BITZ & SIMON 1979; plus quelques observations de l'auteur vers Bingen.

6. Le bassin de la Nahe (affluents principaux: Idarbach, Simmertal, Glan, Lauter, Alsenz) (K11, L11, L12, M11, M12 p.p.):

a) secteur nord: Idar-Oberstein: aux rochers de Führshutte, vallon de l'Idarbach (à confirmer: lotissements!), vallon du Hohenbach entre



Carte 2. Les stations de *Podarcis muralis* en limite septentrionale de son aire. Chaque carré mesure 4 km de côté. Les carrés noircis correspondent à des observations récentes; les carrés marqués d'une croix à des données de la littérature qui devraient être contrôlées; les carrés marqués d'un point à des stations présumées éteintes.

Bundenbach et Hausen (K11.43 + 53), Kirn, Schloss Dhaun (K11.55), Simmern: au Martinstein, Merxheim: au Heinberg, environs de Sobernheim (plusieurs stations), le Lemberg au SE d'Obernhausen en plusieurs endroits, au Stromberg, Bad Kreuznach, Winzenheim, Burg Sponheim, Ebernburg, Bad Münster am Stein, notamment au Rheingrafenstein et sur les falaises du Rötensfels, vallée inférieure de la Nahe, vallon du Trollbach notamment au Bürgberg, Wallhausen: Johannisberg, Langenlonsheim: au Saukopf et au Fichtekopf (NSG).

b) bassin de la Glan et de la Lauter (L11, M11): vallée de la Glan: les environs de Meisenheim (L12.41), Schweinschied NSG (L11.47), Langweiler: Zeinerhoff (L11.56), Grumbach: Schäferberg (près de Lauterecken) (L11.57), Trautmannsberg; vallée de la Lauter: Rutsweiler-Theisbergstegen, Oberstausenbach, Wolfstein, Essweiler: Watzenberg.

c) secteur à l'est de Bad Kreuznach: Neu Bamberg: au Galgenberg, à l'ouest de Wöllstein, Siefersheim: au Martinsberg (mais sur les deux collines à gauche et à droite de la route), Wendelsheim: vallon du Wiesbach.

d) vallée de l'Alsenz (L12, M12 p.p.): Altenbamberg et de même plus en amont, Stolzemberg («Steingruben»), Falkenstein (à l'ouest du massif du Donnersberg), Langenwalder Felsen, sur basalte (partie occidentale du Donnersberg), Scheisweiler, Winnweiler.

Remarque: je puis confirmer la rareté du Lézard des murailles dans le massif du Donnersberg, où je ne l'ai observé qu'en bordure du massif.

Sources: DOUGLASS 1891-1892; DÜRINGEN 1897; PETRY 1933; BITZ & SIMON 1979; GRUSCHWITZ 1981; BITZ 1992; plus de nombreuses observations de l'auteur.

7. Le bassin de la Sarre (= Saar):

a) secteur inférieur, de l'embouchure jusqu'à Dillingen (affluent: la Prims) (L9: zone S, M9, N9 p.p.): Hamm, Wavern, Ockfen, Saarburg, vallon du Leukbach au sud de Trassem (affluent de rive gauche), Serrig, Saarhölzbach, Saarschleife-Wellesbach + Cloef bei Dreisbach, Merzig (au Kreuzberg et au Biezerberg), Beckingen (au Fischerberg et au Reihersberg).

Sources: SCHÄFER 1844; MÜLLER 1968; GERSTNER et al. 1978; JAKOBS 1981; GRUSCHWITZ 1981; BITZ 1992; plus les observations de l'auteur.

b) secteur en amont de Dillingen (affluent et sous-affluents: Blies, Schwarzbach, Hombach) (N10.36, P10, P11 p.p.): Illtal à Illingen aux environs de l'hôpital (N10.36), Saarbrücken, Dudweiler, Blieskastel, Lautzkirchen, Offweilerhoff NSG, Hornbach, Dietrichingen: Montbijou NSG, environs de Rolbing.

Sources: DÜRINGEN 1897; MÜLLER 1968; GERSTNER et al. 1978; GRUSCHWITZ 1981; J. SCHMIDT 1985; BITZ 1992; plus les observations de l'auteur à Dietrichingen.

8. Le secteur du Palatinat et les zones adjacentes des Vosges du Nord (N12, P11, P12, Q11, Q12 p.p.) (Voir aussi 7b ci-dessus):

a) sur territoire allemand: vers Kaiserslautern, au nord d'Eppenbrunn (sur grès), Trifels (P12.17), Wildgartswiesen sur la Ruine Falkenburg (P12.25), Dahn: au château et en forêt (P12.44), château (ruines) de Lindelbrunn à l'est d'Oberschlettenbach (P12.46), Ruine Drachenfels (P12.55), Birkenhördt (P12.57), les environs de Fischbach bei Dahn + au Wegelnbourg (un peu à l'est de Schönau) (Q12.14), rochers dans la forêt au nord de Wissembourg (Q12.17);

b) sur territoire français: Château Waldeck (Q11.37), ruines du Petit Arnsbourg à Obersteinbach ainsi qu'aux ruines du Wasigenstein, ruines Fleckenstein au SW de Hirschthal (Q12.24).

Remarque: je dispose d'une bonne vingtaine d'autres données pour le Palatinat mais qui tombent hors des limites de la carte. On consultera aussi l'atlas du Palatinat de KINZELBACH et NIEHUIS (cf. GRUSCHWITZ 1991).

Sources: DOUGLASS 1891-1892; GRUSCHWITZ 1981; BITZ 1992; plus les observations de l'auteur.

9. Le bassin mosellan dans le secteur du Grand-Duché de Luxembourg et dans la zone allemande adjacente (affluents et sous-affluents: 1. Prüm, 2. Sûre (= Sauer) + Our + Clerve + Alzette + Eisch) (K8, L8, M8 p.p.):

a) bassin de la Prüm (affluents: Nims, Enz): Schönecker Schweiz, Prümer Kalkmulde (H9.53 et J9.13): station disjointe en tête de la vallée de la Nims; «dünnner das Tal des Enzbaches bis hinauf nach Neuerburg... im Burgemauër»; vallée de la Nims; vallée de l'Enz à Mettendorf; entre Irrel et la confluence dans la partie inférieure de la vallée de la Prüm.

Sources: LE ROI & REICHENSPERGER 1913; JAKOBS 1978: 16 (d'après HEINEN).

b) bassin de la Sûre: vallée de l'Our: Walhausen (Lx), Gemünd (All), Falkenstein (All), Bivels (Lx), Vianden (Lx); vallée de la Sûre, d'aval en amont: entre Ralingen et Godendorf, rochers du Kaltenberg (Lx) au nord du Ralinger Roder; vers Edingen-Godendorf; environs d'Echternach (Lx) (Trauskneppen et Ernzenberg), Bollendorf (All), Wallendorf (All), Reisdorf (Lx), Bourscheid (Lx), Goebelsmühle (Lx), entre Echternackerbrück et Minden (All); vallée de l'Ernz Blanche: Larochette (= Fels); vallée de l'Alzette: Schieren, Moesdorf, Luxembourg (Pulvermühl, Clausen, fortifications de la vallée de la Pétrusse), Esch-sur-Alzette; vallée de l'Eisch: Marienthal (rocher du Chevalier), Kehlen.

c) vallée de la Moselle proprement dite, y compris la rive droite en Allemagne: confluence Moselle-Sûre, la crête entre Mesenich et Langsur (All), Grevenmacher: Winnegfels, entre Grevenmacher et Mertert, en face de Temmels, Mertert: en montant vers Wasserbilig, Machtum: au lieu-dit Hierscht, Machtum: sur les rochers de la boucle de la Moselle, Wormeldange: Elterburg, Ahn: au Palmbierg, Stadtbredimus, entre Stadtbredimus et Greiveldange, Kirf (All), Palzem (All): au Galgenberg et au Schmelzemberg, Wincheringen (All), Remich (Lx), rochers de Maimühle en face de Schengen, Perl (All) et Apach (Fr): au Hammelsberg (réserve naturelle).

d) autres affluents de la Moselle: vallée de la Gander: Montdorf-les-Bains.

Remarque: cette liste complète celle qui fut publiée par PARENT (1978).

Sources: DE LA FONTAINE 1870; FERRANT & KRAUS 1894; FELTGEN 1908; LE ROI & REICHENSPERGER 1913; MÜLLER 1968; JAKOBS 1978; GRUSCHWITZ 1981; JAKOBS 1981; BITZ 1992; plus de nombreuses observations de l'auteur.

10. La Moselle allemande (K9.58, L9, L10 zone NW, K10, J10 zone E, J11 zone W):

a) en aval de la confluence avec le Sûre: rochers entre Oberbillig et Wasserliesch sur la rive droite, vignobles au sud de Liesberg sur la rive gauche, Zewen (rive gauche), entre Zewen et Euren, Niedermennig au SE de Konz sur la rive droite;

b) les environs de Trèves (= Trier): Pallien (rive gauche), au Kockelsberg entre Pallien et Biewer; Trèves: en ville, notamment aux Thermes et au Stade (Barbarathermen, Kaisersthermen, Römischer Amphitheater); Trier-Pfalzel; vallée de la Ruwer: entre Riveris et Pluwig et vers Hinzenburg; Quint sur la rive gauche, Schweich sur la rive gauche;

c) secteur entre Schweich et Klotten (L10 zone NW, K10, J10 zone E): l'aire du Léopard des murailles est pratiquement continue dans ce secteur.

Klüsserath, Trittenheim, Neumagen-Dhron, à l'ouest de Piesport, Bernkastel-Kues, Traben-Trarbach, Starkenburg (au Geisberg), vallon à l'est d'Enkirch, Punderich (au nord-ouest du village et dans le vallon du Kandelbach), entre Briedel et Zell, Zell par exemple à l'Altlayer Bach, Alf, Sint Aldegund, Bremm (sur tout le versant dominant la boucle de la Moselle + dans les vallons du Lotterbach, Ellerbach et Endertbach), Edinger-Eller, le secteur en face de Nehren, Cond (au Rabenlay), entre Cond et Valvig (au Valvigerberg par exemple), de Cond à Klotten, Klotten (au Dorteachtal, NSG).

d) en aval de Klotten jusqu'à la confluence à Coblenz (= Coblenz) (J11 zone NW, H11 p.p.): Pommern sur la rive gauche: Pommerbachtal, Treis sur la rive droite dans le Flaumbach inférieur, Karden: au Kardenerberg, Müden: vallée du Lützbach, Moselkern, entre Moselkern et Müden, vallée du Baythal: Burg Waldeck et la vallée inférieure, vallon au nord de Hatzenport sur la rive gauche, Löff sur la rive gauche, Brodenbach sur la rive droite notamment au Teufelslay, vallon au nord de Kattenes sur la rive gauche, rochers au sud de Kühr sur la rive droite, Koblenz: le Nederbach + le vallon au SE du village, entre Lay et Oberwerth, entre Winningen et Koblenz, faubourgs sud de Koblenz + Horchheim.

e) autres secteurs situés sur la rive droite de la Moselle en aval de Trèves (= Trier): Beuren (L10.33).

Sources: SCHÄFER 1844; DÜRINGEN 1897; JAKOBS 1981; GRUSCHWITZ 1981; LENZ 1982; BITZ 1992; plus de nombreuses observations de l'auteur.

11. Les affluents de rive gauche de la Moselle allemande: Kyll, Salm, Lieser, Alf, Uessbach, Elzbach et autres (H9, J9, K9, H10, H11, J10, K11):

a) vallée de la Kyll: Welschbillig, Kordel, Burg Ramstein, Metterich, Kyllburg (sur l'éperon rocheux); station disjointe vers Gerolstein (plusieurs colonies?); autre station disjointe plus en amont encore vers Kronenburg et Stadtkyll (G9.53 et H9.14);

b) vallée de la Salm: Kloster Himmerod, la Salm jusqu'à Rivenich;

c) vallée de la Lieser: Manderscheid (au belvédère mais aussi au «Niederburg» et dans la vallée), entre Manderscheid et Meerfeld, vers Wittlich, Oestelbach près d'Osann, vers Platter;

d) vallée de l'Alfbach: Bausendorf, Olkenbach;

e) vallée de l'Uessbach: la vallée inférieure jusqu'à Bad Bertrich, y compris dans la buxaie, vallon de l'Erdenbach;

f) vallon de l'Elzbach: de Montenich à Montreal, vallon du Birkenbach à l'est de Roes, environs de la Burgruine Pymont + au Muehlenberg + au Teufelskammer, Burg Elz, Marxmühle et Ringelsteinkopf;

g) Maifeld et environs: vers Laubach (H10.46), vers Kaisersesch (H10.47), Kloster Maria Martental (H10.56), environs de Mayen (H11.11);

h) autres secteurs de l'Eifel volcanique situés entre ces affluents de rive gauche, dans la région des Maare: Meerfelder Maar (J9.38), Schalkenmehrer

Maar et Weinfelder Maar (J10.12), Strohnner Schweiz (= Strohnner Mulde) notamment au Pulvermaar (J10.23).

Remarque: la présence de l'espèce dans les environs des autres Maare reste à établir.

Sources: SCHÄFER 1844; DÜRINGEN 1897; LE ROI & REICHENSPERGER 1913; MOLLE 1953; VAN DE BUND 1964; JAKOBS 1978 (citant HEINEN 1976); JAKOBS 1982; GRUSCHWITZ 1981; LENZ 1982; BITZ 1992; plus les observations de l'auteur.

12. La Moselle française (P8, Q8):

Scy-Chazelles, Au Mont-Saint-Quentin, en plusieurs endroits (P8.55 + 56), Jussy (au sud-ouest de Metz) (Q8.15), aux rochers de Phraze (Q8.24 et 34) au nord de Novéant.

Source: MÜLLER 1970; plus les observations de l'auteur.

Isolats, aires disjointes, prospections souhaitées

1. Les disjonctions d'aire en Allemagne

Dans l'état actuel d'avancement des prospections de l'auteur, il semble que les stations suivantes doivent être considérées comme des stations disjointes:

G9.53 et H9.14: environs de Kronenburg et de Stadtkyll [d'après JAKOBS (1981: 26) qui ne donne pas la localisation précise mais ne mentionne que la carte concernée]; la station la plus proche, qui est elle-même disjointe, se trouve à Gerolstein (H9.46) et il y a donc un hiatus de 16 km au moins.

G10.53: environs d'Adenau (d'après JAKOBS 1981: 26, même remarque); l'intervalle par rapport aux autres stations de l'Ahrtal est d'environ 15 km.

H9.53 et J9.13: Prümer Kalkmulde = Schönecker Schweiz [d'après JAKOBS (1981: 16)], dans la vallée supérieure de la Nims; la disjonction par rapport à la station de Bitburg (K9.13) atteint environ 22 km.

Il serait évidemment indispensable, avant d'entreprendre des recherches dans les zones correspondant aux hiatus, de confirmer la présence du Lézard des murailles dans toutes ces stations disjointes.

H9.46 + 56: Gerolstein. Cette donnée est incontestable. La station la plus proche, sur la Kyll, se trouve vers Kyllburg; la disjonction est donc d'environ 20 km.

L11.43: Oberstein, Führshutte. L'observation est certaine. Par contre la présence actuelle du Lézard des murailles à Idar, dans le vallon de l'Idarbach, devrait être confirmée, car les lotissements pourraient avoir fait disparaître cette station. La disjonction par rapport à Kirn serait d'environ 8 km et elle constitue peut-être un artefact.

N10.36: Illingen dans la vallée de l'Illtal (GERSTNER *et al.* 1978). Cette station donne à penser qu'il en existe probablement d'autres, méconnues, dans les vallées de la Prims, de la Theel et de l'Ill.

N9.38: Beckingen, au Fischerberg et au Reihersberg, dans le bassin de la Sarre (GERSTNER *et al.* 1978). La disjonction par rapport aux stations proches de Merzig est faible.

Les prospections à faire prioritairement, si les stations disjointes devaient être confirmées, se situent donc dans les vallées de la Kyll, de la Nims et de la Nahe. Dans l'état actuel des recherches, il semble que les stations de Gerolstein et de Schönecken constituent bien des isolats. Il va de soi que la recherche d'autres isolats s'impose également.

2. Les disjonctions d'aire en Lorraine française

La carte ne signale aucune station pour la Meuse française, en amont de Charleville-Mézières, ce qui peut paraître paradoxal. Or cette situation est le reflet de nos connaissances actuelles. Les premières stations de Lézard des murailles que je connaisse se trouvent en dehors des limites de cette carte, dans la région de Saint-Mihiel (par exemple à Ailly-sur-Meuse: R7.23). Il n'existe aucune observation de cette espèce ni pour le bassin de la Semois (+ Senoy), ni pour celui de la Chiers. La disjonction d'aire dans le bassin de la Meuse est donc importante, puisqu'elle atteint environ 80 km !

Dans la vallée de la Moselle, la disjonction d'aire entre la région des Trois Frontières et le mont Saint-Quentin est d'environ 32 km. Comme dans le cas de la Meuse, cette disjonction peut s'expliquer simplement par l'absence de biotopes rocheux favorables.

La question controversée du statut taxonomique du Lézard des murailles dans le territoire étudié

1. La conception «Boulenger»

Dans les deux révisions du groupe des Lézards des murailles d'Europe occidentale (et d'Afrique du Nord) qu'il publia au début du siècle (1905, 1913), George Albert BOULENGER considère que toutes les populations du nord-ouest de l'Europe doivent être rapportées à la «forme» nominative: *Podarcis muralis muralis*. Ce point de vue a été admis par tous les auteurs jusqu'en 1986. Pour le territoire concerné par la présente étude, on peut citer par exemple:

— pour la Belgique (et les zones adjacentes aux Pays-Bas et en France): PARENT (1978, 1979A, 1985);

— pour le Grand-Duché de Luxembourg: PARENT et THORN (1983, 1992);

— pour l'Allemagne: SCHREITMÜLLER (1917), qui cite «*Lacerta muralis* var. *fusca* = *typica*», en précisant qu'il s'agit bien de la même «forme» qu'en France; J. SCHMIDT (1926), GERSTNER *et al.* (1978: 179-180); MERTENS (1947: 104-108); KLEMMER (1957), MERTENS et WERMUTH (1960: 124).

Dans ses deux travaux, BOULENGER insistait sur la variabilité de cette sous-espèce, ce qui le conduisait par exemple à considérer que les exemplaires de Jersey ou des îles Chausey appartenaient également à la «forme» nominative. Pourtant, ces exemplaires sont bien différents de ceux du continent, notamment en ce qui concerne la pigmentation et le contraste des taches sur le fond. Le point de vue de BOULENGER est toujours admis.

Depuis lors, d'autres auteurs ont souligné les différences qui pouvaient exister entre des populations parfois voisines. C'est ainsi que DOUGLASS (1891-1892) soulignait les différences morphologiques observées entre les individus du Bade et ceux du Palatinat.

La seule étude de biométrie, pour le territoire considéré ici, semble être celle de VAN BREE (1958) qui arrivait à la conclusion que la population des remparts de Maastricht était formée d'individus un peu plus courts et un peu plus trapus que ceux de la France centrale, mais appartenant au même taxon.

Récemment divers travaux ont souligné la variabilité existant au sein d'une même population. Cette variabilité touche également des particularités scalaires qui ont parfois été retenues pour différencier des sous-espèces ! (MATHON 1948; MATHON & ROCHE 1979; ROCHE 1980, 1982, 1984; ROCHE et al. 1978).

2. La conception «Gruschwitz et Böhme»

Ces auteurs (1986: 182-183) considèrent que les populations de nos régions appartiendraient à deux sous-espèces différentes:

Podarcis muralis brogniardii: serait le taxon de la Chaîne cantabrique et des îles adjacentes, des Pyrénées atlantiques, de la France occidentale et centrale, de la zone atlantique, de la Belgique, des Pays-Bas, du nord-ouest de l'Allemagne: «Nordeifel und Vennvorland». Ce taxon a été décrit par DAUDIN (1802, vol. 3: 221) avec Fontainebleau comme *Locus Typicus*. L'adjectif, curieusement orthographié par DAUDIN, se rapporte sans doute à Alexandre BRONGNIART (1770-1847), zoologiste, minéralogiste et géologue. Il existe un risque de confusion avec un autre ouvrage de DAUDIN (l'édition en 4 volumes in-18°, qui fait partie de l'édition CASTEL ET PATRIN du BUFFON, parue de 1799 à 1802 en 80 volumes, avec 26 volumes de BUFFON, et qui est citée sous la cote 2995 dans la bibliographie de PARENT 1982), où le Léopard des murailles est décrit sous le nom de *Lacerta agilis* (pages 229-234) mais où il n'y a aucune mention de cette sous-espèce. Il est donc utile de préciser qu'il s'agit bien de l'ouvrage publié l'An X et l'An XI (1801 à 1803) en 8 volumes in-8° et dont le 3^{ème} volume est consacré aux Léopards. Cet ouvrage fait partie de l'édition SONNINI de l'«Histoire naturelle» de BUFFON en 127 volumes (1798-1807) dont seuls les 64 premiers sont de BUFFON (PARENT 1982, ouvrage cité sous la cote 0843).

Podarcis muralis merremia: serait le taxon du centre et de l'est de l'Espagne, de la zone méditerranéenne du Midi de la France et de la partie occidentale de la Ligurie. Ce serait cette sous-espèce qu'on trouverait dans

l'est de la France, le long du Rhône, dans l'ouest de la Suisse, dans la vallée du Rhin jusqu'aux environs de Bonn, dans les affluents du Rhin, comme la Nahe, le Neckar, la Moselle, la Lahn et l'Ahr. Ce taxon avait été décrit par RISSO (1826: 86), naturaliste niçois, avec Nice comme *Locus Typicus*. On consultera la synonymie, mais aussi l'acception traditionnelle de ces deux sous-espèces dans MERTENS et WERMUTH (1960: 126).

Quant à *Podarcis muralis muralis*, ce serait, toujours selon GRUSCHWITZ et BÖHME, une sous-espèce propre à l'Autriche, l'ancienne Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie (dans les Carpates), la Yougoslavie (en altitude dans les Alpes dinariques) et l'Italie (Alpes et Apennins).

Dans la conception de GRUSCHWITZ et BÖHME, on présume que les sous-espèces *rasquinetii* (*Locus Typicus* = île La Deva, Oviedo), *sebastiani* (*Locus Typicus* = Monte Urgull, San Sebastian, Guipuzcoa), *calbia* (*Locus Typicus* = la Pointe du Raz) et *oyensis* (*Locus Typicus* = l'île d'Yeu) seraient des synonymes de *P. m. brogniardii*. Cette conception est donc fort différente de celle qui fut proposée par KLEMMER (1964), qui mettait *calbia* et *oyensis* en synonymie, en désignant sous le nom de *P. m. oyensis* les populations de la Pointe du Raz, d'Ouessant, des Glénans (île Cigogne et île Penfret) et de l'île d'Yeu.

Discussion

1. Chorologie

— La carte montre que la limite d'aire actuelle de cette espèce atteint la même latitude dans le bassin mosan et dans celui du Rhin.

— L'inféodation au réseau hydrographique est flagrante, mais elle n'est pas absolue. Dans la vallée du Rhin, en amont de Mainz, il n'existe aucune colonie de Léopard des murailles jusqu'aux environs de Worms, soit sur une distance d'environ 40 km. Par contre, de nombreuses colonies existent sur la bordure orientale du Palatinat rhénan (Haardt-Gebirge). D'autre part, les voies ferrées constituent des axes d'essaimage récents comme cela a été clairement mis en évidence en Belgique (HUSSIN & PARENT 1996), mais aussi aux environs de Saarbrücken (GERSTNER 1982: 69; MÜLLER 1968; J. SCHMIDT 1985). Le même phénomène avait été signalé, en Lorraine belge, pour *Lacerta agilis* (PARENT 1978B). Le réseau hydrographique peut être légitimement considéré comme la voie privilégiée, sinon exclusive, de mise en place des populations de *Podarcis muralis* de nos régions. Cependant la direction de la colonisation pourrait encore faire l'objet de controverses. C'est surtout le cas pour le bassin mosellan où l'on peut imaginer soit une colonisation à partir du Rhin, s'effectuant donc vers l'amont, soit une colonisation à partir de la France vers l'aval, opinion défendue par exemple par DÜRINGEN (1897), HECHT (1928, 1930) et MÜLLER (1971). HECHT (1928) pensait même que la colonisation de la Moselle par le Léopard des murailles s'était faite à la faveur de l'installation des vignobles ! Il semble avoir été le premier à avancer l'hypothèse de deux axes migratoires distincts, l'un concernant la Meuse belge (jusqu'au

Zuiderzee), l'autre, par la Suisse, concernant le Rhin (jusqu'à Cologne) (HECHT 1930: 48). Cependant les deux courants migratoires sont issus du sud-ouest de l'Europe et, nulle part, il n'envisage qu'il pourrait s'agir de deux sous-espèces distinctes ! En l'absence de toute argumentation convaincante, les deux hypothèses restent à prendre en considération. Si la théorie de GRUSCHWITZ & BÖHME devait se vérifier, la première hypothèse devrait être reconsidérée.

— L'importante disjonction d'aire (80 km) observée dans la Meuse française, entre Charleville-Mézières et la région de Saint-Mihiel n'est peut-être imputable qu'à l'absence de biotopes favorables. La même situation existe dans la vallée du Rhin en amont de Mayence où une disjonction d'au moins 40 km semble exister. Il ne faut donc pas voir dans la disjonction meusienne un argument en faveur d'une mise en place ante-Würmienne du Lézard des murailles et considérer que ce seraient les glaciations würmiennes qui auraient causé la disjonction d'aire, alors que c'est cette interprétation qui a été retenue par l'auteur pour expliquer les disjonctions d'aires entre l'Ardenne et la Bourgogne pour la flore (PARENT 1979B).

— La carte ne plaide pas en faveur de l'existence de deux sous-espèces distinctes: l'une d'origine atlantique (selon GRUSCHWITZ & BÖHME), occupant le bassin de la Meuse et atteignant le nord de l'Eifel (vallée de l'Urft et de la Rur), l'autre plus orientale et liée au bassin du Rhin. Il faut rappeler que certains auteurs ont défendu l'opinion que *Podarcis muralis* pouvait avoir atteint autrefois des latitudes plus élevées, notamment aux Pays-Bas, où l'on a admis sa présence dans la province de Groningen (DÜRINGEN 1897: 205) ou «à 135 km au nord de Maastricht» (VAN BREE 1958). HECHT citait le Zuiderzee ou encore des postes avancés de la mer du Nord, aujourd'hui abandonnés (HECHT 1930: 48, 59). Ces données n'ont cependant jamais été prouvées de manière incontestable. Pourtant, l'existence d'isolats, avec disjonction d'aire de l'ordre de 10 à 20 km selon les cas montre que le Lézard des murailles a occupé autrefois une aire plus étendue qu'actuellement. L'hypothèse d'une aire ancienne comprenant le bassin mosan et le bassin mosellan-rhénan, avec présence d'une seule sous-espèce, ne peut donc pas être écartée, dans l'état actuel de nos connaissances.

2. Morphologie

Le système de GRUSCHWITZ et BÖHME a été adopté par KRUYNTJENS, qui souligne cependant (1993: 71) le fait que des populations éloignées d'environ 40 km dans les bassins de l'Ahr et de l'Urft appartiendraient à deux sous-espèces. En adoptant le système de GRUSCHWITZ et BÖHME, on devrait désigner avec des noms de sous-espèces différentes les populations belges (*P. m. brogniardii*) et celles du Grand-Duché de Luxembourg (*P. m. merremia*). Mais que deviennent alors les populations lorraines et vosgiennes ? Faut-il rapporter celles de la Meuse à *P. m. brogniardii* et celles de la Moselle, des Vosges et de la plaine d'Alsace à *P. m. merremia* ? Ou bien faut-il considérer que les populations de la Meuse française et des secteurs adjacents, qui se rattachent à l'aire «bourguignonne» de l'espèce (Bourgogne, Basse-Bourgogne, Haute-Marne), et qui doivent donc être également issues

des populations «rhodaniennes», devraient être désignées comme *P. m. merremia*. Il y aurait alors deux sous-espèces différentes sur le même réseau hydrographique !

Les trois caractères distinctifs entre les sous-espèces *brogniardii* et *merremia* proposés par GRUSCHWITZ & BÖHME (1986: 182-183) sont morphologiques (taille, coloration générale et contraste des macules, coloration de la face inférieure). Or, les travaux cités plus haut à propos de la variabilité du Lézard des murailles au sein d'une même population ont montré combien ces caractères étaient variés.

Les quelques comptages scalaires et les examens de la pholidose que j'avais effectués autrefois sur des échantillons-témoins de nos régions (Belgique, France, Luxembourg, Allemagne) ne montraient aucune différence significative. (Ces matériaux, récoltés à la fin des années 1960, sont déposés dans les collections de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, à Bruxelles).

L'examen des individus du bassin du Rhin (et de la Moselle) ne m'avait jamais donné à penser qu'il pouvait s'agir d'une population distincte de celle de la Meuse belge. De plus, aucun de ces échantillons ne pouvait, selon moi, être rapporté à ce que je considère comme l'authentique *P. m. merremia*. Un échantillonnage important de cette sous-espèce avait été récolté, dans les années 1960, dans les Alpes-Maritimes, par feu G.-F. DE WITTE. Signalons que les matériaux conservés à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique avaient été revus en 1984 (donc 2 ans avant la publication du travail de GRUSCHWITZ et BÖHME) par Dirk BAUWENS et rapportés à *P. m. muralis*, pour tous les échantillons qui seraient concernés par cette étude.

Conclusions

Je pense que l'hypothèse (car c'est bien ainsi que les auteurs l'ont présentée) de GRUSCHWITZ et BÖHME (1986) devrait inciter à réaliser une étude biométrique comparative, mais compte tenu des considérations qui précèdent, celle-ci ne pourrait se limiter à une simple confrontation entre les populations de Lézard des murailles du bassin mosan belge et celles du bassin rhénan. Il serait, selon moi, également indispensable de comparer:

— la population de la Meuse belge avec la population lorraine-bourguignonne (Lorraine méridionale, Bourgogne, Basse-Bourgogne, Haute-Marne);

— la population de la Moselle allemande avec celle de la Moselle supérieure (française) et de Lorraine méridionale;

— la population de la rive droite du Rhin (Bade) avec celle de la rive gauche (Palatinat, Nahe, Moselle) pour vérifier les affirmations de DOUGLASS (1891-1892);

— la population lorraine-bourguignonne avec celle du Rhin supérieur (Alsace, Vosges). Précisons que le Lézard des murailles est actuellement connu du versant alsacien du massif vosgien, où il est abondant, du versant lorrain, où il est fort rare et apparemment toujours lié aux affleurements de

dolomie ou du terrain de transition, des hautes Vosges et, enfin, de la zone des étangs dans le département de la Haute-Saône (PARENT, inédit).

Une comparaison entre les populations atlantiques et les populations rhodaniennes serait évidemment utile.

À la lumière des résultats d'une telle étude, il sera sans doute possible de repenser le problème des voies migratoires ayant présidé à la mise en place des populations de *Podarcis muralis* en Europe occidentale. En attendant qu'une telle étude biométrique puisse être réalisée, il me paraît judicieux de conserver la conception taxonomique de BOULENGER et de continuer à désigner les Lézards des murailles du Benelux comme *P. m. muralis*. L'hypothèse d'une mise en place à l'époque Atlantique (PARENT 1978A) reste également acceptable.

Remerciements

La documentation qui se rapporte à l'Allemagne, même pour des régions directement adjacentes à nos frontières, étant très difficile, voire impossible, à trouver en Belgique, je remercie les correspondants allemands qui ont bien voulu me transmettre des copies de leurs publications: Andreas BITZ, Arno GEIGER, Joachim GERSTNER (et ses collaborateurs), Dieter GLANDT, Michael GRUSCHWITZ, Konrad KLEMMER, Lothar LENZ, Roland MEINHARDT, Paul MÜLLER, Manfred NIEKISCH, Hartmut SCHRADER, Ludwig SIMON, Michael VEITH. Je suis en particulier reconnaissant à Bernhard JAKOBS (Trier) qui m'a souvent aidé, y compris pour des informations botaniques, et je dois également mentionner collectivement le GNOR (Gesellschaft für Naturschutz und Ornithologie Rheinland-Pfalz). Je remercie enfin Bert KRUYNTJENS (Maastricht) pour les publications et les informations régulièrement communiquées.

Bibliographie

- BECHTEL, H., 1987.- Zur Verbreitung der Amphibien und Reptilien im Raum Heimbach (TK 25 5304/4). *Decheniana* **140**: 144.
- BECKER, J., 1982.- Die Amphibien und Reptilien des Bausenberges (Eifel). *Decheniana, Beihefte* **27**: 276-279.
- BERGMANS, W. & PARENT, G.H., 1981.- Verspreidingskaarten: 234-259 in M. SPARREBOOM [éd.], De amfibieën en reptielen van Nederland, België en Luxemburg: 284p. A.A. Balkema, Rotterdam.
- BITZ, A., 1992.- Handlungsbedarf im Bereich Faunistik und Schutz der Herpetofauna: 165-189 in A. BITZ & M. VEITH [éd.], Herpetologie in Rheinland-Pfalz, Faunistik, Schutz und Forschung: 191p. *Fauna und Flora in Rheinland Pfalz*, Beiheft **6**.
- BITZ, A. & SIMON, L., 1979.- Verbreitung der Amphibien und Reptilien in Rheinhessen. *Ber. Arbeitskreisen der GNOR (Gesellschaft für Naturschutz und Ornithologie Rheinland-Pfalz)* **2**: 91-117.
- BOULENGER, G.A., 1905.- A Contribution to our knowledge of the varieties of the Wall-lizard in Western Europe and North Africa. *Trans. zool. Soc. London* **17**: 351-436, pl. XXII-XXIX.
- BOULENGER, G.A., 1913.- Second Contribution to our knowledge of the varieties of the Wall-Lizard (*Lacerta muralis*). *Trans. zool. Soc. London* **20** (1912): 135-230, pl. XVI-XXIII.

- BREE, P.J.H. VAN, 1958.- Notes on the wall-lizard, *Lacerta muralis* LAURENTI, 1768 in the Netherlands. *Natuurhist. Maandblad* 47: 8-11.
- BUND, C.F. VAN DE, 1964.- Vierde herpetogeografisch Verslag. De verspreiding van de reptielen en amfibien in Nederland: 72p. *Lacerta* (RIVON Mededeling Nr 151).
- DAUDIN, F.M., 1802.- Histoire naturelle, générale et particulière des Reptiles. Ouvrage faisant suite aux œuvres de Leclerc de Buffon, et partie du cours complet d'histoire naturelle rédigé par C.S. Sonnini, membre de plusieurs sociétés savantes: 452p., pl. 29-45. Impr. Dufart, Paris.
- DEXEL, R., 1984.- Untersuchungen zur Populations-Ökologie der Mauereidechse, *Podarcis muralis* (LAURENTI 1768) im Siebengebirge: 133p. Diplomarbeit Univ. Bonn.
- DEXEL, R., 1986A.- Zur Ökologie der Mauereidechse, *Podarcis muralis* (LAURENTI, 1768) an ihrer nördlichen Arealgrenze (Sauria, Lacertidae). I. Verbreitung, Habitat, Habitus und Lebensweise. *Salamandra* 22: 63-78.
- DEXEL, R., 1986B.- Zur Ökologie der Mauereidechse, *Podarcis muralis* (LAURENTI, 1768) (Sauria: Lacertidae) an ihrer nördlichen Arealgrenze. II. Populationsstruktur und -dynamik. *Salamandra* 22: 259-271.
- DOUGLASS, G.N., 1891-1892.- On the herpetology of the Grand Duchy of Baden. *Zoologist*, 3 A, 15: 13-20, 53-59, 138-144, 179-184, 255-260, 338-341, 380-391..
- DÜRINGEN, B., 1897.- Deutschlands Amphibien und Reptilien. Eine Beschreibung und Schilderung sämtlicher in Deutschland und angrenzenden Gebieten vorkommenden Lurche und Kriechthiere: 649p. Kreutsche Verlagsbuchhandlung, Magdeburg.
- FELTGEN, E., 1908.- Bad-Mondorf (Groosh. Luxemburg). Ein naturwissenschaftlich-medizinischer Führer. *Soc. Natur. Luxemb.*, N.S. 2 (*Fauna* 18): 1-19, 76-88, 123-136, 154-172.
- FERRANT, V. & KRAUS, M., 1894.- Lokalnamen der einheimischen Thiere. *Fauna, Soc. Natur. Luxemb.*, C.R. Séances, 4: 30-34, 44-47, 57-60, 77-81, 87-94, 119-157.
- FONTAINE, A. DE LA, 1870.- Faune du pays de Luxembourg ou Manuel de Zoologie contenant la description des animaux vertébrés observés dans le pays de Luxembourg. Troisième classe: Reptiles: 50+iip. V. Bruck impr.Luxembourg.
- FUCHS, F.J., 1989.- Amphibia, Reptilia, Aves. *Jahresb. Naturwiss. Vereins Wuppertal* 42: 235-236.
- GEIGER, A. & NIEKISCH, M., 1983.- Die Lurche und Kriechtiere im nördlichen Rheinland (Vorläufiger Verbreitungsatlas): 168p. Neuss.
- GERSTNER, J., 1982.- Zur Bestandssituation der Amphibien und Reptilien im Saarland. *Natur-Umwelt-Mensch* 3(82): 62-74.
- GERSTNER, J., MAY, B., RAUSCH, H. & SCHÖNFELD, W., 1978.- Ergebnis einer Erhebung der Amphibien- und Reptilienvorkommen im Saarland unter besonderer Berücksichtigung des Stadtverbandes Saarbrücken, sowie die Landkreise Saarlouis und Merzig-Wadern in den Jahren 1976 und 1977.-*Abhandl. Arbeitsgem. tier- und pflanzengeogr. Heimatforsch. im Saarland* (Untersuchungsergebnisse aus Landschafts- und Naturschutzgebieten im Saarland) 8: 163-183.
- GLANDT, D., 1975.- Die Amphibien und Reptilien des nördlichen Rheinlandes. *Decheniana* 128: 41-62.
- GRUSCHWITZ, M., 1981.- Verbreitung und Bestandssituation der Amphibien und Reptilien in Rheinland-Pfalz. *Natursch. Ornith. Rheinland-Pfalz*, 2(2): 298-390.
- GRUSCHWITZ, M., 1991.- Die Mauereidechse *Podarcis muralis* (LAURENTI 1768): 95-102 in R. KINZELBACH & M. NIEHUIS [éd.], Atlas zur Fauna von Rheinland-Pfalz. *Mainzer Naturw. Archiv* Beiheft 13.
- GRUSCHWITZ, M., 1992.- Herpetofaunistik in Rheinland-Pfalz. Ein Überblick: 11-18 in A. BITZ & M. VEITH, Fauna und Flora in Rheinland-Pfalz: 191p. Beiheft 6.
- GRUSCHWITZ, M. & BÖHME, W., 1986.- *Podarcis muralis* (LAURENTI, 1768), Mauereidechse: 155-208 in BÖHME, W. [éd.], Handbuch der Reptilien und Amphibien Europas, Vol. 2/II Echsen (Sauria) III. Aula-Verlag, Wiesbaden.
- HAESE, U., 1981.- Ein weiteres Vorkommen der Mauereidechse (*Lacerta muralis* LAUR.) in der Nordeifel (Aachen). *Decheniana* 134: 175.
- HAESE, U., 1988.- Maasnahmen zum Schutz der Mauereidechse *Podarcis muralis* (LAURENTI, 1768) im nordwestlichen Rheinland mit besonderer Berücksichtigung der Grünanlage Vogelsangstrasse in der Stadt Stolberg (Rheinland). *Studienarbeit Landschaftsökologieder RWTH Aachen*.
- HAESE, U., 1990.- Zur Situation der Amphibien und Reptilien des Rheinlandes. Die Mauereidechse (*Podarcis muralis* LAURENTI 1768). *Rheinische Heimatpflege*, N.F. 27: 30-35.

- HECHT, G., 1928.- Zur Kenntnis der Nordgrenzen der Mitteleuropäischen Reptilien. *Mitteil. zool. Mus., Berlin* **14**: 501-597.
- HECHT, G., 1930.- Luxemburger Reptilien und Amphibien, ihre geographischen Beziehungen und ihre Einwanderungsgeschichte. *Bull. mens. Soc. Natur. Luxemb., N.S.*, **24** (*Fauna* **40**): 27-32, 41-48, 55-66.
- HEINEN, H., 1976.- Die Mauereidechse. Vom Vordringen einer Südländerin in den Bitburger Eifelraum. *Heimatkalendar 1976 für den Kreis Bitburg-Prüm*: 54-57.
- HUSSIN, J. & PARENT, G.H., 1996.- Contribution à la connaissance du peuplement herpétologique de la Belgique. Note 9. Données nouvelles (1985-1995) sur la Chorologie et l'Écologie du Lézard des murailles, *Podarcis muralis*, au Benelux. *Natural. belges*, soumis pour publication.
- JAHNKE, J., JORDAN, C. & WIEGEL, H., 1980.- Eine Pöpopulation der Mauereidechse, *Lacerta muralis* LAUR. (Reptilia, Lacertidae) in der Nordeifel (Urft-Talsperre). *Decheniana* **133**: 57-61.
- JAKOBS, B., 1976.- Aus der Tierwelt des Trierer Raumes. Vögel, Säugetiere, Lurche und Kriechtiere. Artenlisten: xiv + 106p. Selbstverlag, B. & M. Jakobs, Trier.
- JAKOBS, B., 1978.- Zum Vorkommen der Amphibien und Reptilienarten im Reg.-Bez. Trier. Ein Zwischenbericht: 24p. *Aus der Tierwelt des Trierer Raumes, Information* **1**. B. Jakobs, Trier.
- JAKOBS, B., 1981.- Ergänzenden Angaben zur Verbreitung der Amphibien und Reptilien im Bereich des Regierungsbezirke Trier: viii+89p. *Aus der Tierwelt des Trierer Raumes, Information* **8**. B. Jakobs, Trier.
- KLEMMER, K., 1957.- Untersuchungen zur Osteologie und Taxonomie der europäischen Mauereidechsen. *Abhandl. Senckenb. Naturf. Ges.* **496**: 1-56.
- KLEMMER, K., 1964.- Die westlichen Randformen der Mauereidechse *Lacerta muralis* (Reptilia, Lacertidae). *Senckenberg. Biol.* **45**: 491-499.
- KRUYNTJENS, B., 1993.- De muurhagedis in het noordwesten van zijn areaal. *Natuurh. Maandbl.* **82**: 70-93.
- LENZ, L., 1982.- Beobachtungen von Amphibien und Reptilien im Raum Mosel-Eifel. *Ornith. Natursch. Jahresh. Westerwald, Mittelrhein, Mosel, Eifel, Ahr, Hunsrück* **4**: 164-169.
- LEYDIG, F., 1881.- Ueber Verbreitung der Thiere im Rhöngesbirge und Mainthal mit Hinblick auf Eifel und Rheinthal. *Verhandl. Natur. Ver. preuss. Rheinl. Westfalens*, XXXVIII. Jahrg., 4. Folge, 8. Bd: 43-183.
- MATHON, C., 1948.- Variations chez *Lacerta muralis* dans la Montagne de Lure (Basses-Alpes). *Feuille des Natur., Bull. Soc. Natur., Paris, N.S.*, **3**: 72-73.
- MATHON, C.-C. & ROCHE, E., 1979.- Encore sur le Lézard des murailles de la Montagne de Lure (Alpes de Haute-Provence). *Bull. Soc. Zool. Fr.* **103**(1978): 508-509; *Bull. Soc. herpét. Fr.* **11** (juillet 1979).
- MELSHEIMER - 1877.- Ueber die Amphibien und Reptilien der Umgegend von Linz am Rhein. *Verhandl. Naturh. Ver. Rheinl. Westf.* **33** (1876), *Corresbl.*: 87-92.
- MERTENS, R., 1947.- Die Lurche und Kriechtiere des Rhein-Main-Gebietes: 144p. Senckenbergischen Naturforschenden Gesellschaft. Verlag Waldemar Kramer, Frankfurt am Main.
- MERTENS, R. & WERMUTH, H., 1960.- Die Amphibien und Reptilien Europas (Dritte Liste, nach dem Stand vom 1. Januar 1960): xi+264p. Verlag Waldemar Kramer, Frankfurt am Main.
- MOLLE, F., 1953.- Herpetologische Beobachtungen in der Südeifel. *Aquar. Terrar. Zeitschr. (DATZ)* **6**: 294-296.
- MÜLLER, P., 1968.- Zur Verbreitung der Mauereidechse *Lacerta muralis* (LAURENTI 1768) in Saarland. *Faunist.-Florist. Notizen Saarland* **1**(1): 5-6.
- MÜLLER, P., 1970.- Die Saarlandnächste Fundorte des Aspisviper (*Vipera aspis*). *Faunist.-Florist. Notizen Saarland* **3**: 25-27.
- MÜLLER, P., 1971.- Biogeographische Probleme des Saar-Mosel-Raumes dargestellt am Hammelsberg bei Perl. *Faun.-Florist. Notizen Saarland* **4**: 1-14.
- MÜLLER, P., 1976.- Voraussetzungen für die Integration faunistischer Daten in die Landesplanung der Bundesrepublik Deutschland. *Schriftenr. f. Vegetationsk.* **10**: 27-47.
- PARENT, G.H., 1978A.- Contribution à la connaissance du peuplement herpétologique de la Belgique. Note 2. Le caractère relictuel d'âge Atlantique de l'aire du Lézard des murailles, *Lacerta muralis muralis* (LAURENTI) au Benelux. *Natural. belges* **59**: 209-222.
- PARENT, G.H., 1978B.- Contribution à la connaissance du peuplement herpétologique de la Belgique. Note 3. Répartition et écologie du Lézard des souches, *Lacerta agilis agilis* LINNÉ, en Lorraine belge et au Grand-Duché de Luxembourg. *Natural. belges* **59**: 257-275.

- PARENT, G.H., 1979a.- Atlas provisoire commenté de l'herpétofaune de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. *Natural. belges* **60**: 251-333.
- PARENT, G.H., 1979b.- Études écologiques et chorologiques sur la Flore lorraine. Note 4. Les chutes floristiques entre l'Ardenne et la Bourgogne. Essai d'interprétation des disjonctions d'aire. *Soc. Hist. nat. Moselle* **42** (1978): 113-208.
- PARENT, G.H., 1982.- Bibliographie de l'herpétofaune française. (Bibliographie critique et indexée de la littérature en rapport avec l'herpétofaune française et comportant des informations chorologiques): 431p. Inventaires de Faune et de Flore, Secrétariat de la Faune et de la Flore, **17-18**, Paris.
- PARENT, G.H., 1985.- Atlas des Batraciens et Reptiles de Belgique: iv+198p. *Cahiers d'Ethologie appliquée* **4** (1984), collect. «Enquêtes et Dossiers», n° 7, Liège.
- PARENT, G.H. & THORN, R., 1983.- Rote Liste der im Groosherzogtum Luxemburg gefährdeten Lurchen (Amphibia) und Kriechtiere (Reptilia). *Natura-Information* **3-4** (1982): 43-49.
- PETRY, W., 1933.- Besonderheiten der Tierwelt des Nahegebietes. *Verhandl. Naturhist. Ver. preuss. Rheinl. Westf* **89**, Sitz.Ber. D 12-15.
- RISSE, A., 1826.- Histoire naturelle des principales productions de l'Europe méridionale et particulièrement celles des environs de Nice et des Alpes maritimes: (5 vol.), vol. 3: xvi+480p., 16 pl. G.F. Levrault, Paris.
- ROCHE, E., 1980.- Étude biométrique d'une population du *Lacerta muralis* LAUR. d'Ensoulesse (Montamisé près de Poitiers). *Bull. Soc. Herpétol. Fr.* **13**: 43-45. (Note plus complète, stencillée: 19p. in Journées Raymond Rollinat, Argenton-sur-Creuse, mai 1978, Université de Poitiers).
- ROCHE, E., 1982.- Étude biométrique comparative de populations de Lézards des murailles. *Bull. Soc. herpét. Fr.* **23**: 10-17.
- ROCHE, E., 1984.- Recherches sur la variabilité morphologique des Lézards des murailles paléarctiques. Implications systématiques et zoogéographiques: 187+42p. Thèse, Université de Poitiers.
- ROCHE, E., RÉJIBA, H., MATHON, F. & MATHON, C.-C., 1978.- Variabilité chez le *Lacerta* du groupe *muralis*. *Bull. Soc. zool. Fr.* **102**(1977): 494-495.
- ROI, O. LE, & REICHENSBERGER, A., 1913.- Die Tierwelt der Eifel in ihren Beziehungen zur Vergangenheit und Gegenwart: 186-212 in Eifel- Festschrift.
- SCHÄFER, M., 1844.- *Moselfauna oder Handbuch der Zoologie enthaltend die Aufzählung und Beschreibung der in dem Regierungsbezirk beobachteten Tiere unter Berücksichtigung der Angrenzung des Moseldepartements und Belgiens. Erster Teil: Wirbelthiere*. Lintz, Trier.
- SCHMIDT, J., 1985.- Die Herpetofauna des Stadtgebietes von Saarbrücken. *Faunistisch-Flor. Notizen Saarland* **17**: 377-400.
- SCHMIDT, P., 1926.- Abnahme der Mauereidechsen (*Lacerta muralis muralis* LAURENTI) bei Rüdesheim und Assmannshausen am Rhein. *Blätt. Aquar. Terrar.Kunde* **37**: 400-402.
- SCHMIDT, P., 1933.- Zur Verbreitung der Mauereidechse, *Lacerta muralis*. *Aquarium*, Berlin, 1933: 147-150.
- SCHREITMÜLLER, W., 1917.- Fundorte von *Lacerta muralis* (Mauereidechsen) in der Rheingegend. *Blätt. Aquar. Terrar.* **23**: 173-174.
- SCHUSTER, W., 1902.- Eingebürgerte Fremdlingen im «Mainzer Becken». *Zool. Garten* **43**: 380-389.

*

*

*



**FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS BELGES
DES SCIENCES DE LA NATURE**
Sociétés fédérées (*)

JEUNES & NATURE
association sans but lucratif

Important mouvement à Bruxelles et en Wallonie animé par des jeunes et s'intéressant à l'étude et à la protection de la nature de nos régions, JEUNES & NATURE organise de nombreuses activités de sensibilisation, d'initiation, d'étude et de formation.

Les membres de JEUNES & NATURE sont regroupés, dans la mesure du possible, en Sections locales et en Groupes Nature, respectivement au niveau des communes ou groupes de communes et au niveau des établissements d'enseignement. Chaque Section a son propre programme des activités. Il existe également un Groupe de travail «Gestion de réserves naturelles» qui s'occupe plus spécialement d'aider les différents comités de gestion des réserves naturelles.

JEUNES & NATURE asbl est en outre à la base de la Campagne Nationale pour la Protection des Petits Carnivores Sauvages et a également mis sur pied un service de prêt de malles contenant du matériel d'étude de la biologie de terrain.

Ce mouvement publie le journal mensuel **LE NIERSON** ainsi que divers documents didactiques.

JEUNES asbl
Boîte Postale 1113 à B-1300 Wavre.



**CERCLES DES NATURALISTES
ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE**
association sans but lucratif

L'association **LES CERCLES DES NATURALISTES ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE**, créée en 1956, regroupe des jeunes et des adultes intéressés par l'étude de la nature, sa conservation et la protection de l'environnement.

Les Cercles organisent, dans toutes les régions de la partie francophone du Pays (24 sections), de nombreuses activités très diversifiées: conférences, cycles de cours — notamment formation de guides-nature —, excursions d'initiation à l'écologie et à la découverte de la nature, voyage d'étude, ... L'association est reconnue comme organisation d'éducation permanente.

Les Cercles publient un bulletin trimestriel *L'Érable* qui donne le compte rendu et le programme des activités des sections ainsi que des articles dans le domaine de l'histoire naturelle, de l'écologie et de la conservation de la nature. En collaboration avec l'**ENTENTE NATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE** asbl, l'association intervient régulièrement en faveur de la défense de la nature et publie des brochures de vulgarisation scientifique (liste disponible sur simple demande au secrétariat).

Les Cercles disposent d'un Centre d'Étude de la Nature à Vierves-sur-Viroin (Centre Marie-Victorin) qui accueille des groupes scolaires, des naturalistes, des chercheurs... et préside aux destinées du Parc Naturel Viroin-Hermeton dont ils sont les promoteurs avec la Faculté Agronomique de l'État à Gembloux.

De plus, l'association gère plusieurs réserves naturelles en Wallonie et, en collaboration avec **ARDENNE ET GAUME** asbl, s'occupe de la gestion des réserves naturelles du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

CERCLES DES NATURALISTES ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE asbl
Rue de la Paix 83 à B-6168 Chapelle-lez-Herlaimont.
Tél. : (064) 45 80 30.

(*) La Fédération regroupe JEUNES & NATURE asbl, les CERCLES DES NATURALISTES ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE asbl et LES NATURALISTES BELGES asbl.



LES NATURALISTES BELGES

association sans but lucratif

L'association LES NATURALISTES BELGES, fondée en 1916, invite à se regrouper tous les Belges intéressés par l'étude et la protection de la nature.

Le but statutaire de l'association est d'assurer, en dehors de toute intrusion politique ou d'intérêts privés, l'étude, la diffusion et la vulgarisation des sciences de la nature, dans tous leurs domaines. L'association a également pour but la défense de la nature et prend les mesures utiles en la matière.

Il suffit de s'intéresser à la nature pour se joindre à l'association : les membres les plus qualifiés s'efforcent toujours de communiquer leurs connaissances en termes simples aux néophytes.

Les membres reçoivent la revue *Les Naturalistes belges* qui comprend des articles les plus variés écrits par des membres : l'étude des milieux naturels de nos régions et leur protection y sont privilégiées. Les cinq ou six fascicules publiés chaque année fournissent de nombreux renseignements. Au fil des ans, les membres se constituent ainsi une documentation précieuse, indispensable à tous les protecteurs de la nature. Les articles traitant d'un même thème sont regroupés en une publication vendue aux membres à des conditions intéressantes.

Une feuille de contact trimestrielle présente les activités de l'association : excursions, conférences, causeries, séances de détermination, heures d'accès à la bibliothèque, etc. Ces activités sont réservées aux membres et à leurs invités susceptibles d'adhérer à l'association ou leur sont accessibles à un prix de faveur.

Les membres intéressés plus particulièrement par l'étude des Champignons ou des Orchidées peuvent présenter leur candidature à des sections spécialisées.

Le secrétariat et la bibliothèque sont hébergés au Service éducatif de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, rue Vautier 29 à B-1040 Bruxelles. Ils sont accessibles tous les jours ouvrables ainsi qu'avant les activités de l'association. On peut s'y procurer les anciennes publications.

La bibliothèque constitue un véritable centre d'information sur les sciences de la nature où les membres sont reçus et conseillés s'ils le désirent.

Sommaire

DUVIGNEAUD, J., SAINTENOY-SIMON, J., CORBISIER-POELMANS, D., & LEROY, A.-M. - Un groupement forestier très particulier dans la Région bruxelloise: l'ormie subrudérale	1
VANDEN BERGHE, C. - L'ail des ours (Note de botanique urbaine)	6
PARENT, G.H. - Contribution à la connaissance du peuplement herpétologique de la Belgique. Note 8. La limite septentrionale de l'aire du Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i> (LAURENTI, 1768), dans son contexte nord-ouest européen	15

En couverture: Büllingen. La vallée de l'Olef, située à l'est du pays, est très peu polluée; au printemps, ses berges se couvrent de milliers de jonquilles. (cliché J. SAINTENOY-SIMON)